

LANDAISES

ALIMENTATION

La restauration collective se labellise

L'ŒIL DES EXPERTS

Investir dans la location saisonnière est-il rentable ?

ANGRESSE

**ABRIDÉAL
EN GRAND
FORMAT**

JE VENDS VOTRE AUTO .com



© D.R.

FRANCHISE JE VENDS VOTRE AUTO.COM S'IMPLANTE À SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE

À 20 ans, Evan Llamas vient d'ouvrir une agence Je vend votre auto.com à Saint-Vincent-de-Tyrosse. Avec une vingtaine de véhicules déjà exposés dans son espace de vente de 360 m², il accompagne les particuliers dans la vente et l'achat. Originaire de Perpignan, il a intégré le réseau créé par Frédéric Chaves et Estelle Gomez, comme apprenti en BTS négociation et digitalisation de la relation client, avant de devenir responsable de l'agence pilote à Saint-Laurent-de-la-Salanque (Pyrénées-Orientales) de la franchise qui compte 29 implantations en France, avec en ligne de mire l'ouverture de 10 à 12 nouvelles agences par an.
2 rue des Métiers - Saint-Vincent-de-Tyrosse

COUP DE BUZZ



ENTREPRISE LA MANUFACTURE CASTEX INAUGURE SA NOUVELLE LIGNE DE PRODUCTION

Belle couvée pour inaugurer la nouvelle chaîne de production de la Manufacture Castex, à Dax. La préfète, Cécile Bigot-Dekeyzer, entourée de nombreux élus, a coupé le ruban tricolore, le 4 novembre dernier. Créée il y a 150 ans, l'entreprise familiale qui transforme plumes et duvet de canard combine excellence et innovation, notamment à travers ses sites de vente en ligne. La nouvelle ligne « à huit bascules » lui permettra de doubler sa production de couettes.



ENSEIGNEMENT AGRICOLE LES DIRECTEURS D'EXPLOITATION RÉUNIS À DAX

Les 11^e Rencontres nationales des directeurs d'exploitation et d'atelier technologique se sont déroulées au lycée agricole de Dax-Oeyreluy, du 26 au 28 octobre. Ce séminaire de formation est organisé tous les deux ans par la Direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'Agriculture. Autour de la thématique « Comment accompagner les transitions ? Entre innovations techniques, dynamiques territoriales et partenariats, choisir les bons leviers pour son avenir », 170 personnes, venues de toute la France, ont participé à des visites, des ateliers et des conférences autour de la transition agro-écologique.

SOMMAIRE

4 FOCUS LANDES

Angresse
Abridéal en grand format

10 ACTU LANDES



La restauration collective
se labellise

12 ACTU RÉGION

Exp'Hôtel, le retour

15 ACTU RÉGION

Nouvelle-Aquitaine
Soutien à Haïti



16 ON EN PARLE

18 L'ŒIL DES EXPERTS

Investir dans la location
saisonnnière est-il rentable ?

22 ÉCONOMIE

Pénurie de bois
Les délais diminuent

24 ENTREPRISE

Protection des données
Un vrai chantier

26 ENTREPRISE / SOCIAL

Relance du prêt
« avance mutation »



27 ANNONCES LÉGALES

VENTES AU TRIBUNAL
APPELS D'OFFRES
AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES
VIE DES SOCIÉTÉS
MANDATAIRES JUDICIAIRES

35 TENDANCES BOURSE

36 QUOI DE NEUF ?

Papilles émoi
Le Relais des plages aux
couleurs de l'automne

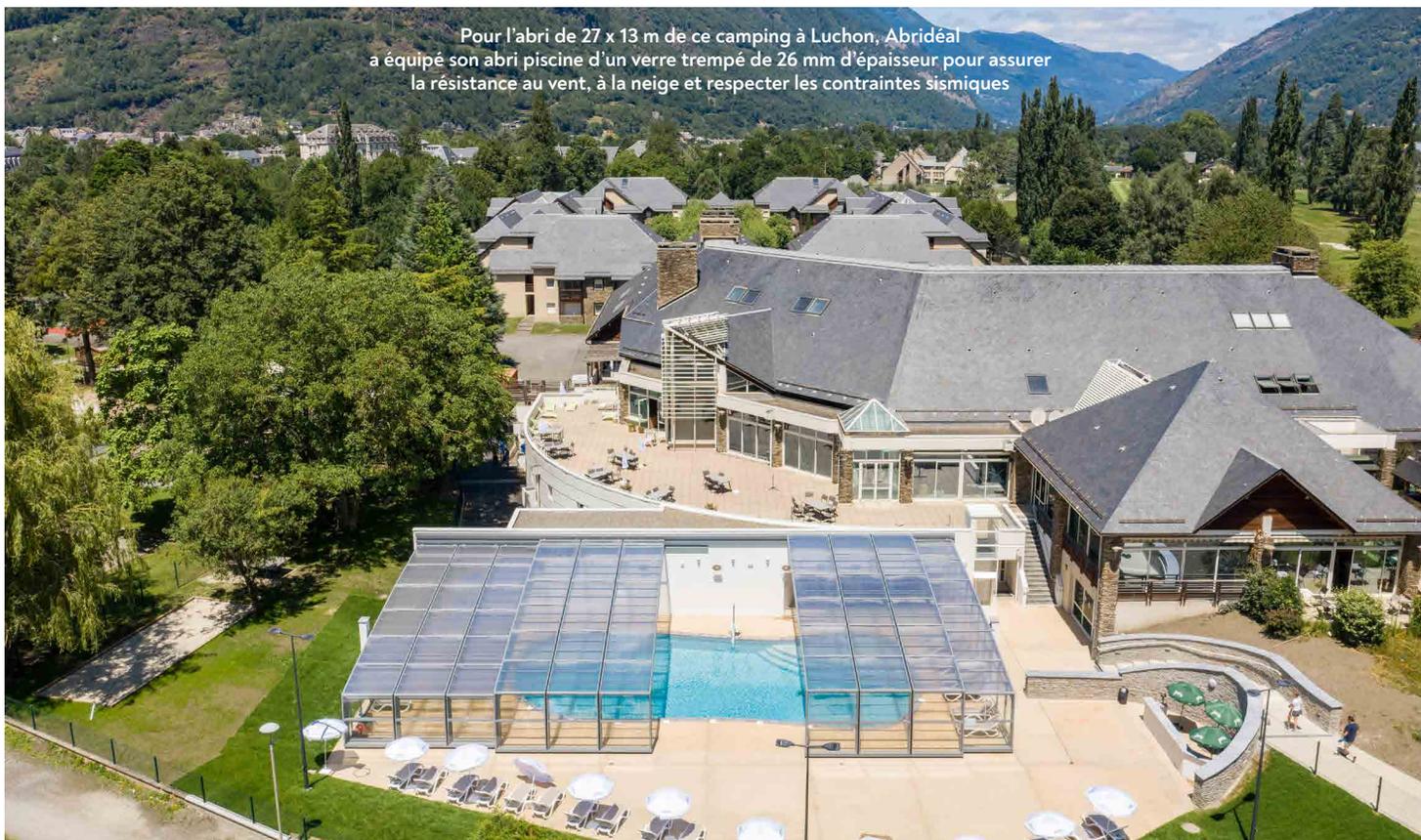
Hebdomadaire créé en 1944 - Édité par COMPO-ECHOS SARL au capital de 50 000 € - Siège social : 108 rue Fondaudège 33000 Bordeaux - Bureaux landais : 12 rue du IV-Septembre 40000 Mont-de-Marsan - Tél : 05 58 45 03 03 - mail : contact@annonces-landaises.com - 120 av. Georges-Clemenceau 40100 Dax • Président honoraire : Jean-Louis DUMOLIA • Directeur de publication : Guillaume LALAU • Directeur délégué : Nicolas THOMASSET • Rédactrice en chef : Nelly BÉTAILLE - 07 85 39 51 22 - n.betaille@annonces-landaises.com • Direction artistique : David PEYS • Maquettistes : Noëlie SANZ & Sarah ALBERT • Webmarketing : Cyrielle MORFEA • Assistante Communication Digitale : Magalie RICCETTI • Service annonces légales et abonnements : Liliane DORRER • Service commercial marchés publics : Cathy DARTHENUQC - 06 12 98 21 75 - marchespublics@annonces-landaises.com • Service commercial annonces légales : Anthony BLUTEAU 06 09 89 57 00 - commercial@echos-judiciaires.com • Publicité : Guillaume LALAU et Christine SABOURIN - 05 56 52 32 13 - publicite@echos-judiciaires.com • Direction financière et administrative : Katia DE STEFANO • Responsable comptable : Florence MANGOUVRIER • Service comptabilité : Élodie VIGNEAU • Dépôt légal à parution hebdomadaire • Parution le samedi • Routage : SUD MAILING • Commission paritaire n° 0623 183288 ISSN 1270-704X • Prix de vente : 1,30 € • Abonnement annuel : 35 € • Membre de RésoHebdoEco



ANGRESSE ABRIDÉAL EN FORMAT

Avec un chiffre d'affaires en hausse de 25 % en 2021, Abridéal, spécialisé dans les abris de piscine, vient d'investir 3 millions d'euros dans une nouvelle unité de production, à Angresse, pour accompagner la croissance de son activité. En ligne de mire : le développement de son marché en direction de l'hôtellerie de plein air et des collectivités.

Par Nelly BÉTAILLE



Pour l'abri de 27 x 13 m de ce camping à Luchon, Abridéal a équipé son abri piscine d'un verre trempé de 26 mm d'épaisseur pour assurer la résistance au vent, à la neige et respecter les contraintes sismiques

GRAND

Le nouvel abri plat « Piatto » est motorisé grâce à l'énergie solaire



© Abridéal

Avec l'explosion de son carnet de commandes en 2021, à Angresse, l'équipe d'Abridéal s'interroge. Le rythme effréné de production de ses abris de piscine lui permettra-t-il de libérer un créneau pour intégrer, en décembre prochain, sa nouvelle usine flambant neuve dans la zone d'activité du Tuquet ? « Notre activité surfe sur le

marché en pleine effervescence des piscines. Et depuis la sortie du premier confinement en mai 2020, avec l'envie croissante des particuliers d'améliorer leur bien-être à domicile, notre standard est littéralement pris d'assaut et les demandes de devis ont doublé », se réjouit Frédéric Marmande, président du groupe landais, leader français des abris de piscine.

3 MILLIONS D'EUROS D'INVESTISSEMENTS

Pour augmenter sa capacité de production de 2 500 à 5 000 abris par an, le groupe vient d'investir 3 millions d'euros dans cette unité de production de 3 600 m², dotée de machines cintruses à commande numérique, de scies double tête, d'un réseau d'air comprimé, de chariots élévateurs et de racks

○○○

de stockage géants. Avec à la clé un plan de recrutement ambitieux : 15 personnes doivent encore rejoindre l'atelier landais et 10 poseurs supplémentaires (dont quatre dans les Landes) opérer en binômes sur la France entière à partir des sept dépôts logistiques de stockage des abris. « Nous sommes encore sur des métiers qui demandent beaucoup d'interventions manuelles, notamment sur les

pièces courbes. Nous avons besoin de personnel de production, mais aussi de techniciens monteurs, que nous formerons selon les valeurs historiques de convivialité inhérente à notre entreprise familiale », pointe Frédéric Marmande.

UNE CARTE À JOUER SUR LE SUR-MESURE

Depuis le premier abri piscine bas pour les particuliers, inventé en 1979

par son oncle François Massieu, la gamme s'est largement étoffée sous l'effet de la loi de 2004 qui oblige particuliers et professionnels à équiper leur piscine d'un dispositif de sécurité. « Au cours des dernières années, en raison de la taille réduite des terrains et d'une véritable accélération de la prise de conscience écologique des clients, les piscines sont de plus en plus petites, mais mieux équipées. L'abri qui permet à la

ABRIDÉAL EN CHIFFRES

30 millions d'euros de chiffre d'affaires prévisionnel en 2021 dont 85 % auprès des particuliers et 15 % sur des projets sur mesure réalisés à 40 % à l'international

25 % de progression par rapport à 2020

150 salariés, dont **70 personnes** à Angresse **45** à Saint-Sulpice-sur-Lèze **35** poseurs sur l'ensemble de la France

2 sites de production

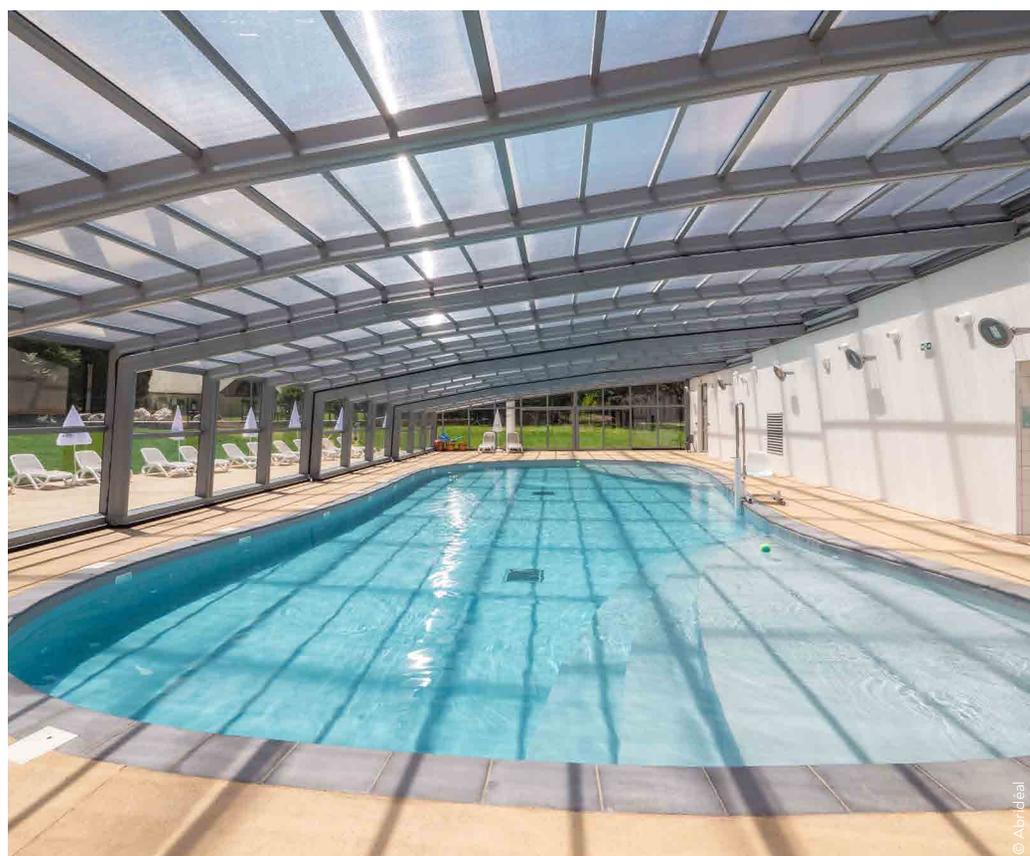
. **Angresse**, siège du groupe, spécialisé dans la conception, la fabrication et la commercialisation des abris de piscine bas destinés aux particuliers.

. **Saint-Sulpice-sur-Lèze** (31) dédié aux abris de plus d'1,80 m de haut (soumis à un permis de construire) destinés aux piscines pièces à vivre pour les particuliers, hôtels, campings ou collectivités.

7 dépôts logistiques en France



À Angresse, un tiers du toit de l'usine de 3 600 m² est équipé de panneaux photovoltaïques, dans une perspective d'autoconsommation d'ici trois ans



température de l'eau de gagner entre 6° et 8°, de préserver celle de l'air, et protège des impuretés, s'inscrit dans cette philosophie », observe Frédéric Marmande qui a intégré l'entreprise en 2004, avant de prendre la succession de son oncle en 2014. Pour répondre à la demande d'automatisation croissante, le nouvel abri plat maison, « Piatto », motorisé grâce à

l'énergie solaire, à la croisée des chemins entre abri et couverture, complète désormais la gamme d'abris bas fabriqués dans les Landes, et d'abris de plus d'1,80 m de hauteur conçus à Saint-Sulpice-sur-Lèze (Haute-Garonne) par Vénus, deuxième entité du groupe intégrée en 2015. « L'expérience acquise depuis 15 ans par Vénus, dans le désert comme les

zones de montagne, dans les pays du Golfe, l'Autriche l'Allemagne, mais également dans l'accompagnement de la conception sur les normes d'ouverture et d'évacuation, nous permet désormais de capitaliser sur ce savoir-faire pour répondre, en France, aux besoins des collectivités et de l'hôtellerie de plein air », affirme Frédéric Marmande. Avec une



**FRÉDÉRIC
MARMANDE**
Président du groupe Abridéal

trentaine de projets en cours, le bureau d'études dédié au sur-mesure, composé de quatre personnes, dont une architecte et un ingénieur conception, est désormais sollicité sur des abris pouvant atteindre 25 mètres de largeur. « Avec notre expertise sur la résistance au vent et à la neige des structures, soumises aux Eurocodes pour les établissements recevant du public, nous avons une carte à jouer sur le sur-mesure, tant au niveau des formes, des hauteurs,



des coloris que du remplissage en polycarbonate ou en verre. Dès que les critères de résistance, de durabilité, de performance énergétique et de fabrication en France, entrent en ligne de compte dans les cahiers des charges, nos solutions font la différence. » Autant d'atouts sur lesquels Abridéal compte capitaliser pour conquérir les collectivités et les campings, hôtels ou maisons d'hôtes qui tablent sur la qualité et proposent des prestations haut de gamme. « Même si nous ne sommes qu'au début de l'aventure, ça commence à se savoir », sourit l'entrepreneur qui mène l'offensive commerciale dans les salons professionnels renaissants après la période de confinement.





LA RESTAURATION SE LABELLISE



La certification « Ecocert en cuisine » vient d'être attribuée à quatre établissements scolaires landais et un Ehpad. D'autres suivent ce chemin qui promeut le bio, le local et le « mieux manger ».

Par Julie DUCOURAU

Au collège départemental de Labrit, ce 21 octobre, une équipe d'auditeurs fait le tour des espaces de restauration, traquant en chambre froide et de stockage les ingrédients interdits (OGM, colorants, additifs, édulcorants), s'assurant qu'aucun plastique ne sert encore de produit jetable, au lieu du verre et des barquettes en carton, ou vérifiant la communication sur le gaspillage alimentaire auprès des jeunes. « Mon rôle est de voir tout ce qui est conforme et non conforme. Il y a encore quelques petits points à éclaircir », assure Floraine Dargier de Saint-Vaulry, calepin en main pour cet audit blanc avant celui d'habilitation finale.

PRODUITS DE SAISON ET FAIT-MAISON VALORISÉS

Après l'Ehpad Les Peupliers d'Amou, les collèges Lubet-Barbon (Saint-Pierre-du-Mont), Serge Barranx (Montfort-en-chalosse), Jean-Rostand (Tartas) et l'école de Tercis-les-Bains qui ont obtenu l'Ecocert en 2021, les cuisines du collège Henri-Emmanuel de Labrit, ainsi que quatre autres établissements scolaires landais, cherchent en effet à obtenir ce label. Il récompense notamment les lieux de restauration collective qui utilisent au moins 10 % de produits bio dont du local (et de 20 % à 40 % en 2022), servent des repas de qualité favorisant les fruits et légumes de saison et le fait-maison, et favorisent la gestion écologique (anti-gâchis, éco-détergents...).

ON COLLECTIVE



Dans le cadre du plan alimentaire départemental « Les Landes au menu », parrainé par le chef triplement étoilé Michel Guérard, le collectif Les pieds dans le plat accompagne le Département en formant les équipes de cuisine. « Depuis la loi Egalim, il y a une très forte demande en matière de formation. La clef de voûte de la démarche Ecocert est le travail du produit brut, du fait-maison et de l'intégration du bio local dans les menus », « tout en valorisant les métiers et le plaisir du travail. Ça change tout dans les cuisines : les équipes découvrent des produits, cherchent, s'amuse », détaille Séverine Quencez, cuisinière et nutrithérapeute de ce réseau national créé il y a une quinzaine d'années.

« PETITE FAIM » ET TABLE DE TRI

À cela s'ajoute le développement de la plateforme Agrilocal 40 qui met en relation directe producteurs locaux et acheteurs pour « une meilleure qualité et plus de goût en circuit court », explique, lors de la visite à Labrit, Dominique Degos, vice-présidente du conseil départemental en charge de l'agriculture.

Au self, les collégiens sont incités à moins gaspiller et, à voir les assiettes vides lors du menu du jour (salades de pois chiches, tagliatelles à la bolognaise végétarienne bio, camembert et fruits), il semble que la qualité soit au rendez-vous. « Ça va, c'est bon. On essaie de moins gaspiller et de faire pareil à la maison », témoigne Emma, en rangeant son plateau.



Ici, le pain est, depuis longtemps, limité à deux tranches par personne et côté plats chauds, l'apparition des affichettes « Grande faim » et « Petite faim » a fait chuter les déchets. Une table de tri pesant les restes « a permis aux élèves de mieux se rendre compte de ce qu'ils jetaient », relève Delphine Lourenço, la cheffe de cuisine. En moyenne, seuls 16 à 20 grammes de déchets par plateau sont comptabilisés sur les plus de 280 repas servis ici chaque jour.



BORDEAUX
EXP'HÔTEL
LE RETOUR

Les professionnels de la restauration, des métiers de bouche et de l'hôtellerie se retrouveront au salon Exp'Hôtel du 28 au 30 novembre au parc des expositions de Bordeaux-Lac sous l'égide de son président, l'émblématique star télé Philippe Etchebest.

Par **Nathalie VALLEZ**

Si Exp'Hôtel reste un rendez-vous incontournable de la restauration, métiers de bouche et hôtellerie, rarement une édition aura été autant attendue ! Préparée en plein confinement, alors que les bars, cafés, restaurants et une partie des hôtels étaient fermés, l'édition 2021 du salon bordelais a généré interrogations et incertitude. « Il a fallu beaucoup d'énergie et d'enthousiasme pour lutter contre les événements, souligne son président, Philippe Etchebest, car il y a une vraie attente de la profession, et un besoin de perspectives positives. »

Après des mois de fermeture, ce salon est aussi celui de la relance, du lien social et des nouvelles tendances

Ainsi, du 28 au 30 novembre, Exp'Hôtel donnera l'occasion à la grande famille des restaurateurs (120 chefs seront présents) des métiers de bouche (artisans) et des hôteliers de se retrouver et de relancer leur activité après des mois très difficiles. Ils sont nombreux : représentants des différents métiers au sein du comité de pilotage,



Meilleurs ouvriers de France (MOF), chefs étoilés, représentants des organisations professionnelles : Umih 33, chambre de métiers et de l'artisanat, producteurs régionaux... Les confinements ont marqué la profession. « On a un métier très individualiste », estime Philippe Etchebest, et ça a été l'occasion pour les restaurateurs de réfléchir et d'échanger sur les manières de travailler.

Après des mois de fermeture, ce salon est aussi celui de la relance, du lien social et des nouvelles tendances : « Face aux enjeux environnementaux et aux nouvelles attentes des consommateurs, Exp'Hôtel sera le marqueur d'un moment de cohésion et de solidarité pour ses acteurs », déclare Delphine Demade, directrice du salon.

SALON ÉCORESPONSABLE

Le fil rouge sera en effet celui de la responsabilité : circuits courts, saisonnalité des produits, écoconception, économie circulaire, antigaspillage ou encore neutralité carbone sont les enjeux majeurs déclinés sous la forme d'un catalogue (« Produits responsables ») et d'un partenariat avec la Banque alimentaire : 90 % des déchets seront recyclés. L'organisateur – Congrès et expositions de Bordeaux (CEB) – est lui-même engagé dans une démarche de certification ISO 20121 en soutien de sa politique RSE et énergie verte. La part belle est faite également aux producteurs locaux qui auront leur espace : Loc'Halles by l'AANA (Agence de l'alimentation de Nouvelle-Aquitaine). Les organisateurs du salon se réjouissent de cette présence : « L'AANA à nos côtés, c'est

○○○

une force, un salon au sein du salon », précise Franck Chaumes qui estime par ailleurs que bio et régional devraient se fédérer pour mieux répondre aux attentes des consommateurs.

Un autre espace « Pitches des exposants » permettra aux producteurs ou entrepreneurs de présenter un produit, un concept, une innovation en 15 minutes chrono.

Parmi les nouveautés : le trophée Thierry Bamas réservé aux pâtisseries professionnelles

La soirée Afterwork permettra aux exposants de disposer d'un temps d'échanges avec leurs clients et prospects. D'autres rendez-vous sont programmés tels que le Grand Plateau, pour des échanges entre professionnels dans le cadre de speed-meetings autour de

deux thèmes : l'éco-responsabilité et la responsabilité sociétale. Cette dernière s'intéresse en outre à la transmission des savoir-faire et la formation des professionnels, un autre des enjeux majeurs de la profession. L'espace dédié à la chambre de métiers et de l'artisanat Nouvelle-Aquitaine sera l'occasion, en cette période marquée par le manque de vocations, de faire découvrir aux jeunes les métiers et filières de l'alimentaire.

« LA VITRINE DU SALON »

L'organisation des concours fait partie des moments-clés du salon. « La transmission est essentielle dans nos métiers. Exp'Hôtel offre une scène exceptionnelle autour de 12 concours », annonce son président.

Le plus notoire, le trophée Philippe Etchebest, s'impose comme « la vitrine du salon ». Concours de haut niveau, il mobilise un jury d'exception composé de chefs multi-étoilés, de lauréats de Bocuse d'or et d'argent et de MOF. D'autres valorisent les métiers de bouche : boulangerie, boucherie, charcuterie, sommellerie, mais aussi les produits : chocolat, ouverture d'huîtres...

Tous les incontournables auxquels se rajoutent deux nouveaux : l'expérience restauration qui met en avant le travail de salle et le trophée Thierry Bamas réservé aux pâtisseries professionnelles. « Cette transmission du savoir-faire est essentielle », reprend le chef Etchebest, « et je suis content que le salon Exp'Hôtel soit représentatif de notre région ».



© Exp'hôtel

EXP'HÔTEL EN CHIFFRES

17 500 professionnels

270 exposants

120 chefs et Meilleurs ouvriers de France

4 pôles d'exposition
(Matériel, déco design, services, nouvelles technologies)

3 espaces

(Loc'Halles, artisanat, start-up)

2 parcours transversaux
(street food, boulangerie)

2 catalogues
(Nouveautés et Produits responsables)



NOUVELLE-AQUITAINE SOUTIEN À HAÏTI

Les élus de la Région Nouvelle-Aquitaine ont voté récemment une aide d'urgence en soutien à Haïti suite au séisme du mois d'août dernier. Une nécessité pour une île en proie au chaos.

Par Vincent ROUSSET

Les élus du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine étaient réunis le 28 septembre dernier à l'Hôtel de Région à Bordeaux pour une commission permanente spéciale réservée aux représentations de la Région dans les organismes extérieurs, mais également à la coopération internationale avec une aide d'urgence de 31 000 euros votée en soutien à Haïti suite au séisme du mois d'août dernier. En effet, alors qu'Haïti traverse déjà une grave crise politique, sociale et économique, un séisme de magnitude 7,2 avait ravagé le sud-ouest de l'île le 14 août. Le bilan

Près de 61 000 maisons ont été détruites

fut lourd avec le décès d'au moins 2 200 personnes, près de 350 disparus et plus de 12 200 blessés¹. Ces chiffres devraient malheureusement encore évoluer car de nombreuses zones touchées restent isolées, et les glissements de terrain ainsi que les inondations provoqués par l'ouragan Grace ont causé des dommages supplémentaires et compliqué les efforts de recherche. Ces conditions météorologiques s'ajoutent à une situation sécuritaire dégradée sur plusieurs routes menant aux trois départements touchés de Grand'Anse, Nippes et le Sud. Près de 61 000 maisons ont ainsi été détruites, et plus de 76 000 ont été endommagées. De nombreux bâtiments publics (hôpitaux, écoles, hôtels, églises, entreprises privées, etc.) ont été touchés ou se sont effondrés. 24 éta-

blissements de santé ont été endommagés ou détruits par le séisme. De nombreux hôpitaux ont dû évacuer leurs patients, et les établissements qui continuent de fonctionner sont débordés et manquent d'équipements médicaux et de médicaments. En tout, près de 600 000 personnes ont été affectées dans les trois départements.

Face à cette catastrophe sans précédent, la solidarité internationale s'est rapidement mise en place avec l'envoi de matériels et d'équipes. Des ONG d'urgence de Nouvelle-Aquitaine reconnues pour leur professionnalisme (Pompiers de l'urgence internationale et Télécoms sans frontières) ont participé à cette mobilisation en envoyant sur place du personnel spécialisé et du matériel de secours. La Région Nouvelle-Aquitaine soutient les opérations engagées par ces ONG d'urgence en leur accordant une subvention de répartition comme suit : 11 000 euros à Pompiers de l'urgence internationale (Limoges) et 20 000 euros à Télécoms sans frontières (Pau). La Région est engagée depuis de nombreuses années en Haïti notamment à travers des actions de coopération et de développement avec des collectivités du nord visant à renforcer les organisations paysannes et l'autonomie alimentaire de l'île².

¹ Chiffres Protection civile du 22 août 2021

² Programme d'Agrisud et des Agriculteurs français et développement international (Afdi) Dordogne et Nouvelle-Aquitaine



TOURISME DURABLE

JOURNÉE « REMUE-MÉNINGES », LE 26 NOVEMBRE

Entre crise sanitaire et crise climatique, le tourisme de demain sera-t-il technologique, authentique, plus proche, coopératif ? Autant de pistes pour le réinventer qui feront l'objet de tables rondes, retours d'expériences, conférence prospective et ateliers pratiques, au cours du prochain Forum du tourisme durable, le 26 novembre prochain, à Captieux (33). L'événement qui réunit chaque année plus de 100 acteurs du tourisme, pour une journée de « remue-méninges » accueillera notamment Cyril Blanchet chercheur, spécialisé sur le smart tourisme, Jean-Luc Boulin, directeur de la Mission des offices de tourisme de Nouvelle-Aquitaine (Mona) de 2003 à 2020, Fabio Casilli, fondateur de Respire le tourisme de demain, le Réseau écotouristique forêt océane des Landes (Refol), les Parcs naturels régionaux ou encore les Imaginaterres fédérés autour des valeurs écopositives portées par le Parc naturel régional des Landes de Gascogne...

Vendredi 26 novembre - Salle culturelle de Captieux

Inscription avant le 22 novembre : m.woehrel@parc-landes-de-gascogne.fr



©D.R.

CARNET

Gérard GOMEZ, 54 ans, a été élu à la présidence de la chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) Nouvelle-Aquitaine, lors de son assemblée générale constitutive du 3 novembre, à l'issue des élections des nouveaux représentants des CMA du territoire pour cinq ans. Artisan taxi à Biarritz (Pyrénées-Atlantiques), depuis 2002, après une carrière de cadre dans le secteur des travaux publics, il a obtenu le titre de Maître artisan en 2014. Depuis 2016, il est président régional de la Confédération nationale de l'artisanat des métiers de service (Cnams Nouvelle-Aquitaine) et vice-président régional de l'Union des entreprises de proximité (U2P). Membre du Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) et du bureau de CMA France, il a été président de la chambre de métiers et de l'artisanat des Pyrénées-Atlantiques dans la précédente mandature.

EMPLOI SEMAINE POUR L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES

Dans le cadre de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH), trois événements organisés par Cap emploi Landes et Pays basque visent à sensibiliser aux atouts du handicap au travail et à permettre à chacun de mieux connaître les services disponibles en proximité. Le forum Emploi et compensation, le 16 novembre (9 h - 12 h), à Mimizan (salle de la Rotonde), présentera les moyens et le matériel de compensation à mettre en œuvre dans les entreprises pour accueillir des salariés en situation de handicap avec la mise en lumière d'une entreprise handibienveillante, La chaîne des artisans landais. Le rendez-vous proposé, le 16 novembre (14 h - 17 h), à Dax (stade Maurice-Boyou) portera sur les acteurs pouvant faciliter la recherche d'emploi et la mise en relation avec les employeurs. Une conférence destinée aux travailleurs non salariés, le 18 novembre (18 h - 20 h), au stade Boniface, à Mont-de-Marsan, présentera l'écosystème et les acteurs pouvant aider à maintenir l'activité. Un enjeu pour l'emploi en Nouvelle-Aquitaine où les 46 743 demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi (DEBOE) représentaient, en septembre 2021, 9,4 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi contre 8 % en France Métropolitaine.

www.prith-nouvelleaquitaine.fr



Margot DURAND, apprentie au centre de formation aux métiers de l'artisanat des Landes et en boulangerie chez Les Artisans Réunis, à Rivière, remporte la médaille d'or du concours des Meilleurs apprentis artisans de France. Au cours de cette édition, qui s'est déroulée le 20 octobre à Nantes, les 13 candidats venus de toute la France devaient réaliser en huit heures, des pains de tradition française, un pain de campagne de deux formes différentes, une pâte levée feuilletée et différentes viennoiseries, une pâte à brioche et une pièce de décor sur le thème « votre région ».

CARNET



Damien MAURICE, 48 ans, est le nouveau directeur de la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) Aquitaine qui gère le paiement des retraites de près de 750 000 personnes. Diplômé de l'IEP de Paris et de l'école nationale des dirigeants de la Sécurité sociale, il a d'abord exercé en Urssaaf dans l'Orne, puis en Seine-Maritime, avant d'assurer des missions de direction à la Caisse régionale d'assurance maladie, puis à la Carsat de Normandie. Nommé directeur délégué de la Caisse générale de Sécurité sociale de la Martinique en 2011, il est ensuite devenu directeur de la Caisse primaire d'assurance maladie de l'Artois en septembre 2014, puis directeur de la Carsat Centre-Val-de-Loire en janvier 2018.



Christelle CHASSAGNE a été élue présidente du comité régional du tourisme de Nouvelle-Aquitaine, lors du conseil d'administration de l'agence du conseil régional dédiée à la promotion du territoire, le 20 octobre. Issue de la société civile, conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine et adjointe au maire de Niort (Deux-Sèvres) en charge de la culture et du mécénat, la nouvelle présidente a pour ambition de « faire de la Nouvelle-Aquitaine la première destination touristique durable de France ».

Par Madeleine PERRIN
Expert immobilier en valeur vénale et
locative, expert près la cour d'appel de Pau,
organisme de formation en immobilier

INVESTIR DANS LA LOCATION SAISONNIÈRE EST-IL RENTABLE ?

Acquérir un bien immobilier pour de la location saisonnière est devenu l'un des investissements les plus recherchés sur nos côtes.
Comment évaluer sa rentabilité ?

Le département des Landes bénéficie d'un environnement naturel privilégié : océan, plages de sable, lacs, forêts de pins... Il a su adapter tout au long de son histoire ses activités : surf, thermalisme, rugby, ferias, pour attirer toujours plus une clientèle en quête de bien-être, de sport et d'authenticité.

Avec plus de 23,3 millions de nuitées touristiques enregistrées pour la seule année 2019, selon les chiffres-clés publiés par Landes Tourisme, le département voit le nombre de nuitées augmenter chaque année depuis 2012 sur l'ensemble du département et plus particulièrement sur la côte landaise. Et la saison 2021 n'est pas en reste avec une fréquentation qui renoue avec les records d'il y a deux ans.

Alors, bien sûr, qui dit touristes, dit hébergement et dit location saisonnière.

Là aussi, les professionnels du tourisme ont su diversifier leur offre d'hébergement : hôtellerie de plein air (qui reste le premier mode d'hébergement dans les Landes), hôtellerie classique, hôtellerie de luxe, ou encore villages-vacances.

Mais, c'est certainement le « meublé de tourisme » loué par le particulier qui a connu le plus fort développement ces dernières années. Avec l'arrivée des plateformes Airbnb en 2008, puis Abritel ou encore Le bon coin, tout le monde peut devenir loueur saisonnier et (presque) tout logement se voit bénéficier d'un potentiel à la location saisonnière.

Ainsi, l'acquisition d'un logement en vue de le louer en période saisonnière est devenue une pratique de plus en plus répandue sur nos secteurs. La durée de location est maîtrisée, le bailleur peut récupérer son logement après chaque période de location avec, à la clé, la promesse de revenus locatifs lucratifs et sans contraintes. Le slogan presque sous-entendu pourrait être « Gagnez en une semaine, l'équivalent d'un loyer mensuel ». Avec des tarifs compris entre 600 euros et 1 000 euros la semaine pour un studio en forte saison, le calcul est a priori vite fait.

Et forcément, ce marché plus que juteux attire de nouveaux investisseurs de toute la France, avec des moyens financiers importants. Ce type d'investissement a pris une telle ampleur sur notre secteur que l'État et les communes commencent à y voir une sérieuse menace pour le logement en résidence principale et tentent de limiter ce type d'investissement par une réglementation et une fiscalité plus contraignantes.

La question se pose alors de savoir s'il est toujours judicieux d'investir en saisonnier.

Pour commencer, avant d'acheter un logement en vue de le louer en meublé saisonnier, il faudra s'assurer que l'activité est bien autorisée dans la résidence lorsque le logement se situe en copropriété. Car contrairement à certaines évidences, toutes les copropriétés n'autorisent pas la location saisonnière. Ce sera le cas d'un immeuble dont l'occupation est destinée à de « l'habitation bourgeoise à l'exclusion de toute activité commerciale ».

Attention au renforcement des contraintes qui visent à limiter la pratique de la location saisonnière sur nos secteurs

Par ailleurs, il faudra désormais vérifier la réglementation applicable sur la commune dans laquelle se situe le logement. En effet, au Pays basque, par exemple, depuis le 1^{er} janvier 2020, une demande d'autorisation préalable est obligatoire pour tout propriétaire de logement se trouvant en zone tendue dès lors qu'il souhaite faire de la location saisonnière. Ainsi, un seul logement par propriétaire pourra être destiné à la location saisonnière sur les communes de Biarritz, Bidart, Anglet, Hendaye, Saint-Jean-de Luz, Guéthary, Ciboure, Urrugne. Et maximum deux logements sur les communes d'Arcangues, Bassussarry, Ascain, Arbonne ou encore Bayonne.

Ces règles ne sont pas encore mises en place dans les Landes. Seule une déclaration préalable est nécessaire à ce jour. Un numéro d'enregistrement devra toutefois être obtenu avant la mise en location et devra être repris dans tous les supports d'annonces immobilières. Une fois ces informations prises, il faudra s'assurer que l'emplacement choisi est adapté à l'activité souhaitée. Tout Soorts-Hossegor, tout Capbreton ne se loue pas en saisonnier ou en tous les cas, tous les quartiers ne présenteront pas ni le même taux d'occupation ni les mêmes tarifs. Or, la rentabilité va se calculer selon ces deux indicateurs essentiels.

Un logement bénéficiant d'une vue particulière (sur un lac, l'océan, une forêt) se louera certainement mieux. Mais, ce peut être aussi simplement un quartier attractif (« tout à pied », « commerces à proximité ») qui peut favoriser un bon taux de remplissage. Attention également aux logements subissant des nuisances (bruit, commerces de bouche...), aux biens trop isolés ou mal desservis.

LE TAUX D'OCCUPATION LE PLUS ÉLEVÉ EST CONCENTRÉ SUR DEUX MOIS

Ensuite, il ne faudra pas perdre de vue un autre aspect déterminant de la location saisonnière : le taux d'occupation. Car, en effet, le taux d'occupation le plus élevé est concentré sur deux mois ; juillet et août avec un taux estimé entre 68,27 % et 89,81 % sur cette période. Le reste de la saison, les taux s'échelonnent de 37,71 % en mai et environ 55 % sur les mois de juin et septembre. Au Pays basque, la plupart des investisseurs louent à des étudiants de septembre à juin, la loi permettant des contrats de neuf mois dans ce cas. Il est également possible de louer avec un bail mobilité sur des périodes plus

courtes allant d'un à 10 mois, mais, encore faut-il trouver un locataire entrant dans les critères fixés limitativement par la loi. Sur la côte landaise, le public étudiant est difficile à séduire en raison du peu d'écoles de niveau post-bac sur le secteur.

Aussi, cela supposerait de louer toute l'année en saisonnier pour espérer une rentabilité plus importante... Or, les taux d'occupation en basse saison (novembre à mars) ne dépassent que rarement les 10 % et les tarifs pratiqués sont également bien plus bas. La gestion, elle, reste tout aussi importante. Il faut, dès lors, s'assurer que le jeu en vaut la chandelle.

S'assurer de l'emplacement, des tarifs pratiqués, du taux d'occupation permettront d'apprécier le niveau de rentabilité

Toujours dans un souci de rentabilité, outre les charges de copropriété, il faudra également anticiper le montant des charges individuelles (eau, électricité, abonnements internet, télévision...). En effet, les tarifs saisonniers comprenant toujours l'ensemble des charges, il est important d'en tenir compte pour apprécier le net encaissé.

La qualité des prestations sera également un des critères de fixation des tarifs. Le nombre d'offres incite les vacanciers à prendre le temps pour choisir un logement offrant le meilleur rapport qualité-prix. Ainsi, il ne faut pas oublier un budget supplémentaire pour remplacer régulièrement le mobilier vétuste, cassé, insuffisant. Mais, une fois l'acquisition faite, la location saisonnière semble facile comme un simple clic !

Depuis la mise en service des plateformes Airbnb, il n'a jamais été aussi facile de devenir loueur en meublé saisonnier. Une inscription rapide en indiquant le numéro d'enregistrement, une description succincte du logement, quelques photos mettant en valeur les pièces et prestations proposées, la fixation des périodes et tarifs correspondant, et voilà votre logement « en ligne » pour la saison. Aucun contrat de location à signer, les réservations se font directement sur le site, le versement se fera de manière sécurisée dès l'arrivée de vos premiers locataires. Enfin, la taxe de séjour est directement reversée à la commune de situation de l'immeuble. Une gestion facile et rapide qui a tout de même une contrepartie : le coût du service encaissé par la plateforme : 20 % environ des loyers entre les frais imputés au loueur et au locataire.

Et il appartient au bailleur de gérer la mise en location. À chaque nouveau locataire, il conviendra de changer les draps, linge de maison, faire le ménage, s'assurer du

bon fonctionnement des équipements, fixer l'heure d'arrivée et de départ, faire un état des lieux d'entrée et de sortie, signer l'inventaire, répondre aux questions éventuelles, gérer les imprévus... Et le prochain locataire est déjà devant la porte !

Si le temps manque ou que le bailleur n'est pas sur place, il peut déléguer la gestion locative à un professionnel détenteur de la carte G. Des conciergeries se sont créées pour répondre à cette demande particulière. Il faut compter entre 20 % et 25 % des revenus locatifs.

Enfin, d'un point de vue fiscal, les revenus locatifs relèvent comme en matière de meublé à l'année, du régime des bénéfices industriels et commerciaux. À ce titre, le bailleur bénéficie en micro-bic d'un abattement de 50 % sur les revenus tirés de la location. Cet abattement peut atteindre 71 % pour les meublés classés. Il ne

faudra toutefois pas oublier les prélèvements sociaux dont le taux est fixé à 17,2 % des revenus imposables, ce qui augmente sensiblement l'imposition.

Alors... l'investissement en saisonnier est-il encore rentable ? Il semble que, malgré toutes les contraintes pesant de plus en plus sur la location saisonnière, ce type d'investissement permette encore d'obtenir une forte rentabilité sur certains secteurs. Et au-delà d'une rentabilité, il s'agit également d'un investissement patrimonial qui peut, à lui seul, justifier une acquisition.

Attention toutefois, au moment d'acquérir un logement dans cet objectif de bien tenir compte de tous les paramètres et de calculer la rentabilité possible avant de payer le prix fort pour une rentabilité qui ne serait pas au rendez-vous...



PÉNURIE DE BOIS LES DÉLAIS DIMINUENT



Conséquences de la crise, la France connaît aujourd'hui une pénurie de bois et une forte hausse des prix. Mais ces phénomènes devraient être temporaires. La filière, qui figure dans le plan France 2030, se réorganise. Trois questions à Luc Charmasson, président de CSF Bois, Comité stratégique filière bois.

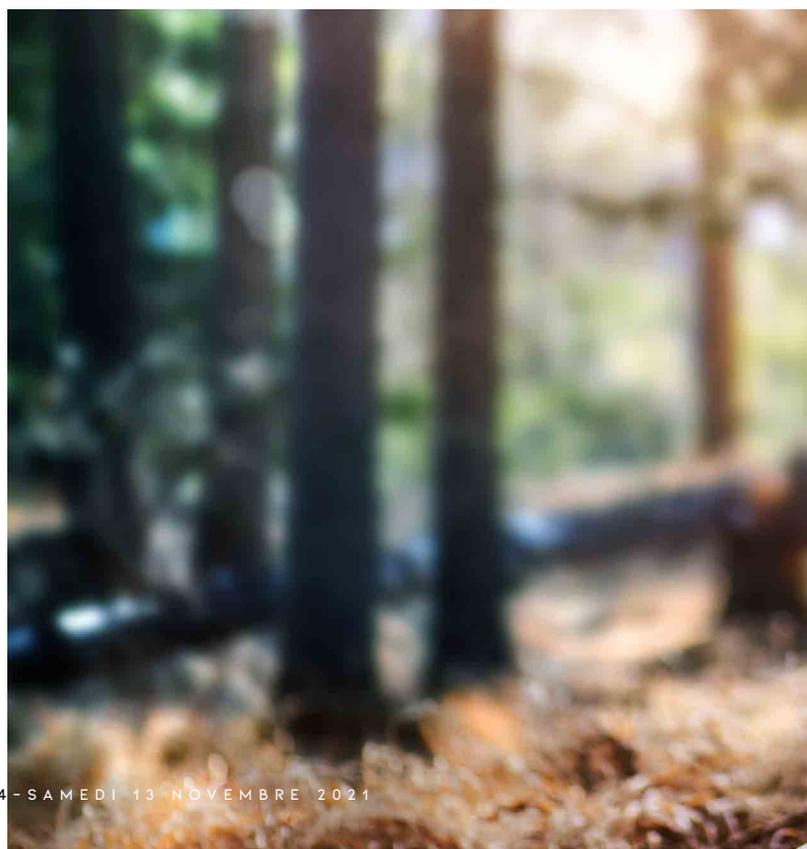
Par Anne DAUBRÉE

LUC
CHARMASSON

Président de CSF Bois

Que représente la filière bois en France ?

Luc Charmasson : Elle représente 60 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2019. Ses débouchés sont multiples : la construction, l'emballage, léger ou lourd, avec par exemple les palettes, la tonnellerie, l'ameublement, la pâte à papier... La particularité de cette filière est d'aller de la ressource forestière jusqu'au marché. Et elle présente l'avantage d'être très bien répartie sur le territoire : la forêt représente 30 % du territoire, et scieries, industries se sont créées et se développent à proximité. Par ailleurs, la filière est composée d'acteurs très divers, avec les propriétaires de forêts, à 70 % privés, l'Office national des Forêts (ONF), les exploitants forestiers, les pépiniéristes, les scieries et les industriels, les distributeurs, les constructeurs de maisons individuelles... Au total, cela représente plus de 392 000 emplois et 60 000 entreprises. La majorité d'entre elles sont des PME. Mais une évolution forte se dessine depuis une



« Trump ayant interdit les importations canadiennes, la demande s'est tournée vers l'Europe »

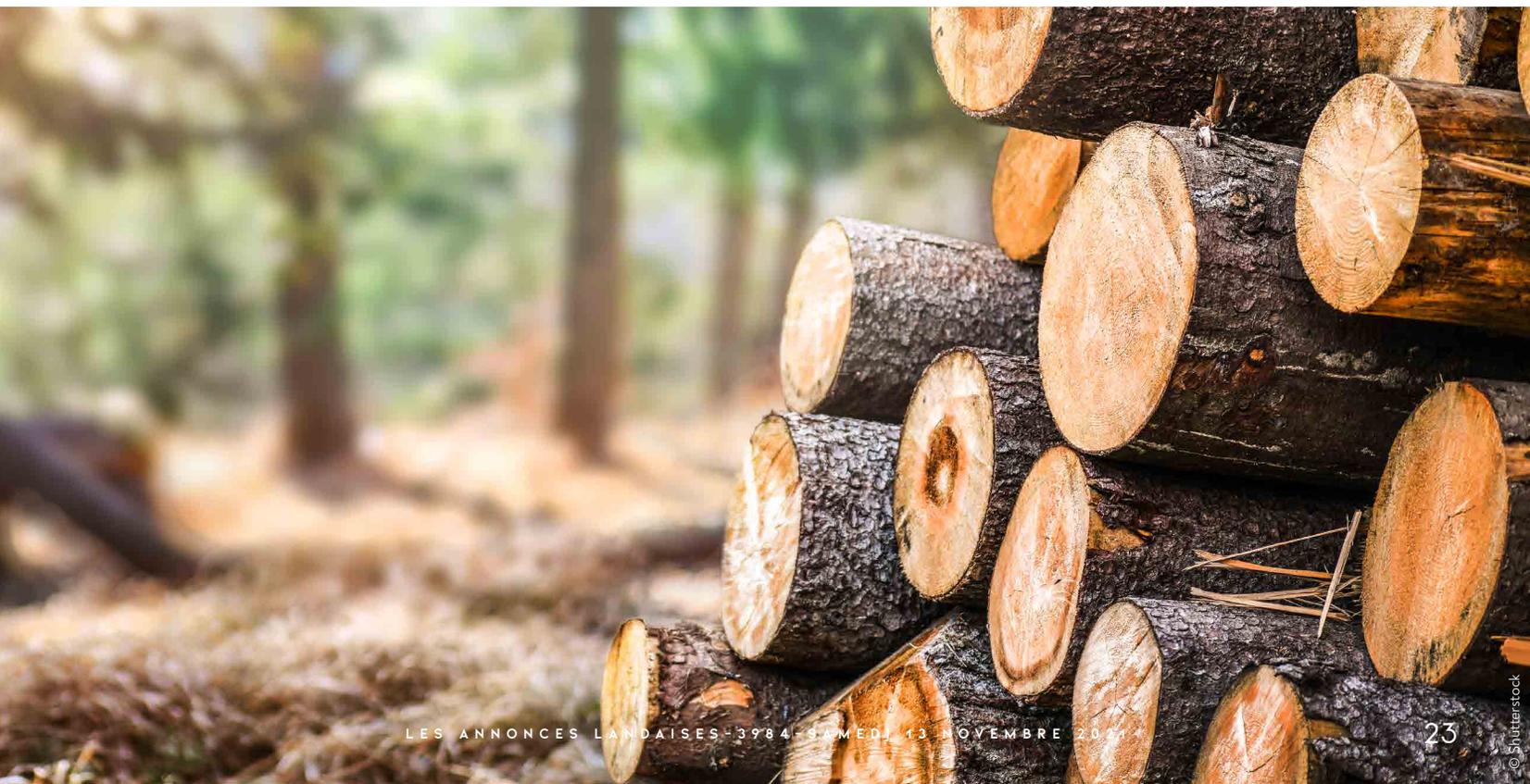
dizaine d'années, avec la création d'ETI [entreprises de taille intermédiaire]. Par ailleurs, certaines activités, comme l'industrie de la pâte à papier, qui demande de forts investissements, sont plus concentrées.

Comment s'explique la pénurie actuelle de bois, et... va-t-elle durer ?

L. C. : La pénurie de bois s'inscrit dans la tendance globale qui a touché de nombreux produits, née du dérèglement de la production et des transports au niveau mondial, induit par la pandémie. Elle a été aggravée par le fort rebond de la demande de logements américaine. Là-bas, 80 % des maisons individuelles sont en bois ! Or, Trump ayant interdit les importations canadiennes, la demande s'est tournée vers l'Europe. À cela se sont ajoutés deux autres phénomènes. En Occident, les ménages, confinés, se sont occupés de leur maison. Ils ont acheté des meubles, aménagé, bricolé... Puis, la reprise des échanges mondiaux a engendré une augmentation de la demande de palettes. Tout ceci a provoqué une demande hors normes de bois, qui reste aujourd'hui supérieure à celle de 2019. Prix et délais ont augmenté aussi de manière inédite. Mais depuis cet automne, la situation s'améliore. Les délais ont commencé à diminuer. D'ici quelques semaines, ils devraient rentrer dans l'ordre. Et d'ici la fin de l'année, les prix, qui ont déjà cessé d'augmenter, devraient être redescendus.

La filière sort-elle transformée de la crise, et quelles sont ses perspectives ?

L. C. : Nous avons deux défis à relever. Dans la panique, certains acteurs de la filière ont pratiqué le surstockage, ce qui n'a fait qu'ajouter à l'affolement. Pour éviter de reproduire cette situation, nous sommes en train d'élaborer des chartes pour réguler les relations entre producteurs et industriels. Le principe : en cas de crise, si je dois produire un peu moins, je m'adapte en diminuant les quantités de manière équitable entre mes clients... Au lieu de fournir au plus offrant ! Certains ont profité de la crise. Si la règle du jeu est claire, cela régule le marché. Par ailleurs, la filière du bois a aujourd'hui une autre perspective. La réglementation environnementale RE2020 dans le bâtiment va stimuler la demande de bois. La filière va devoir faire des efforts pour y répondre. Les échéances de 2027 et 2030 nous laissent le temps de nous organiser. Il nous faut relocaliser certaines productions et augmenter les capacités d'autres industries déjà présentes en France. Nous allons pouvoir accélérer les investissements grâce aux 100 millions d'euros promis cet été par Jean Castex. Et Emmanuel Macron a cité la filière bois parmi ses priorités de France 2030.



PROTECTION DES DONNÉES UN VRAI CHANTIER

Le Règlement général sur la protection des données (RGPD) a été transposé dans la loi française en mai 2018. En cas de non-respect de ce texte, des sanctions allant jusqu'à 4 % du chiffre d'affaires mondial du contrevenant ou 20 millions d'euros peuvent être appliquées. Les entreprises doivent donc se mettre en conformité sans délai.

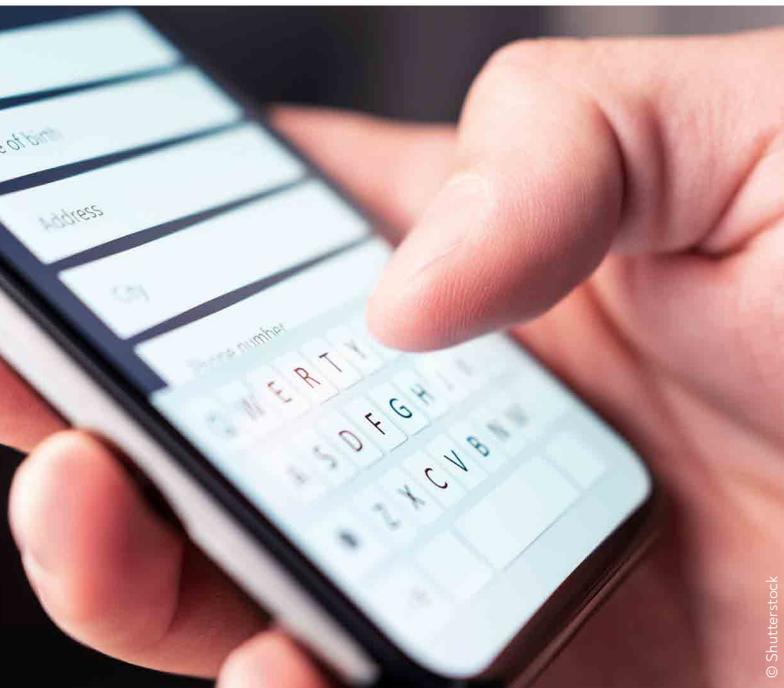
Par David FEUGEY



De nouvelles règles ont accompagné l'arrivée du RGPD en Europe (Règlement général sur la protection des données) : la demande du consentement lors de la collecte de données personnelles, le droit à l'effacement de ces données, le droit à leur portabilité, une obligation de communication, en cas de fuite ou de vol de données personnelles, etc.

Parmi toutes ces règles, une concerne plus particulièrement le système d'information et les processus de l'entreprise : le « privacy by design », ou, en d'autres termes, la prise en compte de la problématique de la protection des données personnelles dès la conception des systèmes et outils susceptibles de les collecter, stocker et exploiter.

L'entreprise doit pouvoir démontrer qu'elle a fait tout son possible pour protéger les données de ses clients (mais aussi de ses salariés). Ceci passe tout d'abord par la sécurisation des équipements informatiques : chiffrement des données, installation de mots de passe forts. L'objectif est ici d'éviter une fuite de données, si du matériel venait à être volé.



La mise en place d'outils de sécurité de nouvelle génération sur chaque poste et serveur est également recommandée. En cas d'attaque informatique réussie, leur absence pourrait en effet être considérée comme une forme de négligence de la part de l'entreprise.

REVOIR LES HABILITATIONS ET PROCESSUS

L'autre aspect est logiciel. Chaque outil ou site web collectant des données personnelles doit être adapté afin

L'entreprise doit vérifier que ses fournisseurs et prestataires sont bien en règle

de demander le consentement des personnes concernées. Chaque logiciel ou service se doit également d'être certifié conforme au RGPD. C'est à l'entreprise de vérifier que ses fournisseurs et prestataires sont bien en règle.

Les droits d'accès aux données doivent être définis en fonction des habilitations de la personne y accédant. Cette personne devra, bien évidemment, être informée de ses droits et devoirs en la matière. Les habilitations dépendent du poste occupé au sein de l'entreprise. Elles sont définies conjointement par les métiers, la DSI (direction du système d'information) et la DRH (ressources humaines). Cette dernière se chargera de faire remonter tout changement (arrivée, départ, mutation), afin que les droits d'accès accordés au salarié concerné soient modifiés en conséquence.

Chaque processus doit être étudié sous l'angle de la protection des données personnelles. Au sein d'une usine, les ordres de production, par exemple, seront anonymisés, le nom du client n'apparaissant que sur les pièces comptables (devis, factures...) et le bordereau de livraison émis par le magasinier, lors de l'envoi de la marchandise. Pour chaque processus, il convient de déterminer si des données personnelles sont présentes... et si elles sont nécessaires.

METTRE EN PLACE DES ÉQUIPES ADAPTÉES

Se mettre en conformité avec le RGPD n'est pas un travail ayant un début et une fin. À chaque fois qu'un processus est mis en place ou modifié, qu'un nouveau produit ou service est commercialisé, qu'un logiciel ou service cloud est adopté, il faut évaluer l'impact sur les données personnelles et leur protection.

Ce travail de longue haleine justifie la mise en place d'un délégué à la protection des données (DPO, Data protection officer), idéalement assisté de référents à la protection des données présents dans chaque service. Il peut être bon également de faire intervenir un archiviste. Ne conserver les données que le temps nécessaire au service limitera, en effet, le volume des informations susceptibles de fuiter.

RELANCE DU PRÊT « AVANCE MUTATION »

Le prêt hypothécaire pour financer la rénovation énergétique des logements est aménagé par la loi Climat.

Par Vincent ROUSSET

Créé par la loi du 17 août 2015, le prêt « avance mutation » (rebaptisé « prêt avance rénovation ») est un prêt consenti à une personne physique pour financer des travaux de rénovation énergétique d'un logement (isolation, chauffage, etc.). Il est garanti par une hypothèque sur l'immeuble d'habitation appartenant à l'emprunteur. L'hypothèque couvre le montant initial du prêt augmenté des intérêts capitalisés annuellement.

Le remboursement du prêt ne peut intervenir que lors de la mutation du bien (vente, donation, succession...). Les intérêts peuvent néanmoins être remboursés au fil de l'eau ou in fine.

Précisons que ce dispositif ne peut pas permettre de financer les besoins d'une activité professionnelle.

Le prêt « avance mutation » n'a jusqu'à présent pas été commercialisé par les banques, faute de garanties sur la valeur du bien lors de la mutation et sur la durée du prêt, laquelle dépend de la date de la mutation.

UNE GARANTIE PUBLIQUE

Pour encourager les travaux de rénovation énergétique des logements, la loi Climat du 22 août 2021 apporte diverses améliorations à ce dispositif notamment pour les personnes connaissant des difficultés d'accès au crédit, personnes âgées en particulier, souvent propriétaires de logements classés « passoires thermiques ». Le prêt peut désormais, sous conditions de ressources, être garanti par le Fonds de garantie pour la rénovation énergétique (FGRE). L'opération ne peut cependant pas couvrir la totalité du prêt et des intérêts. La garantie publique est limitée à 75 % de la perte éventuellement encourue.

Lors de la conclusion du contrat de prêt, l'estimation de la valeur du bien hypothéqué peut désormais être effectuée par la banque elle-même au lieu d'être confiée à un expert indépendant aux frais de l'emprunteur.

Le prêteur pourra fixer un délai maximum pour initier le remboursement du prêt si la mutation du bien tarde à intervenir. Il s'agit de sécuriser le prêteur mais aussi d'éviter à l'emprunteur l'accumulation des intérêts capitalisés en l'absence de mutation du bien.

Les banques devraient commencer la distribution de ces prêts en janvier 2022.

Références

Loi 2021-1104 du 22 août 2021

Code de la consommation, article L 315-2

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX		
	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2020 T1	116,23	+ 1,39 %
2020 T2	115,42	+ 0,18 %
2020 T3	115,70	+ 0,09 %
2020 T4	117,79	- 0,32 %
2021 T1	116,73	+ 0,43 %
2021 T2	118,41	+ 2,59 %

source : INSEE

Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :

- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;
- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE PLAFOND MENSUEL	
2021 : 3 428 €	
Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (41 136 €)	

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2020			
VOITURES PUISSANCE FISCALE	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV	d x 0,456	(d x 0,273) + 915 €	d x 0,318
4 CV	d x 0,523	(d x 0,294) + 1147 €	d x 0,352
5 CV	d x 0,548	(d x 0,308) + 1200 €	d x 0,368
6 CV	d x 0,574	(d x 0,323) + 1256 €	d x 0,386
7 CV et plus	d x 0,601	(d x 0,340) + 1301 €	d x 0,405
VÉLO- MOTEUR			
DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL			
CYLINDRÉE	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM	AU-DELÀ DE 5 000 KM
moins de 50 cm ³	d x 0,272	(d x 0,064) + 416 €	d x 0,147
MOTOS			
DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL			
PUISSANCE	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM
1 ou 2 CV	d x 0,341	(d x 0,085) + 768 €	d x 0,213
3, 4 ou 5 CV	d x 0,404	(d x 0,071) + 999 €	d x 0,237
plus de 5 CV	d x 0,523	(d x 0,068) + 1365 €	d x 0,295

INDICE DES PRIX (BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION			
	SEPTEMBRE 2020	SEPTEMBRE 2021	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	104,55	106,81	+ 2,2 %
INDICE HORS TABAC	103,80	105,97	+ 2,1 %

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL		
TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS	VARIATION ANNUELLE EN %
1 ^{er} TRIMESTRE 2021	130,69	+ 0,09 %
2 ^e TRIMESTRE 2021	131,12	+ 0,42 %
3 ^e TRIMESTRE 2021	131,67	+ 0,83 %

SMIC	
HORAIRE	MENSUEL (35 H)
10,48 €	1 589,50 €

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative au projet de désaffectation et de déclassement d'une emprise partielle de l'avenue Pierre de Coubertin à Mont-de-Marsan

Par arrêté n°2021-2730 en date du 03 novembre 2021, Monsieur le Maire de Mont-de-Marsan a défini les modalités d'organisation de l'Enquête publique relative au projet de désaffectation et de déclassement d'une emprise partielle de l'avenue Pierre de Coubertin à Mont-de-Marsan (40000).

Demandeur : Mont-de-Marsan Pôle Technique Mutualisé 8 rue Maréchal Bosquet 40000 Mont-de-Marsan représentée par son Maire.

Durée de l'enquête : durée de 17 jours consécutifs, du lundi 29 novembre 2021 (9 h) au mercredi 15 décembre 2021 (17 h) inclus.

Autorité compétente : A l'issue de cette enquête publique, le projet de désaffectation et de déclassement d'une emprise partielle de l'avenue Pierre de Coubertin sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.

Commissaire Enquêteur : Monsieur Jean-Marc LAILHEUGUE domicilié à Saint-Sever a été désigné en tant que Commissaire Enquêteur par Monsieur le Maire.

Consultation du dossier d'enquête : Le dossier de projet de désaffectation et de déclassement d'une emprise partielle de l'avenue Pierre de Coubertin à Mont-de-Marsan soumis à enquête publique et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, seront mis à disposition, sur support papier, et sur support électronique pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture au public, dans les lieux suivants :

- Au siège principal de l'enquête publique, aux heures d'ouverture habituelles : Pôle Technique Mutualisé, les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, et les vendredis de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, au 8 rue du Maréchal Bosquet à Mont-de-Marsan,

- Le dossier dématérialisé sera mis à disposition sur le site internet de Mont-de-Marsan (http://www.montdemarsan.fr/lutece/jsp/site/Portal.jsp?page_id=715).

Présentations des observations : Outre les annotations sur le registre d'enquête, les observations, propositions, contre-propositions pourront être également adressées par :

- Courrier au Commissaire Enquêteur au siège principal de l'enquête publique. La correspondance doit être adressée à l'adresse suivante : « A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur », Pôle Technique Mutualisé, 8 rue du Maréchal Bosquet 40000 Mont-de-Marsan. L'enveloppe devra indiquer la mention « enquête publique déclassement Coubertin - Ne pas ouvrir ».

- Email à l'adresse suivante dédiée au projet (en précisant « enquête publique déclassement Coubertin » dans l'objet du mail) : enquetedeclassement.coubertin@montdemarsan.fr

Dès publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête et pendant la durée de l'enquête, toute personne peut obtenir communication du dossier d'enquête publique, sur sa demande et à ses frais, au pôle technique mutualisé 8 rue du Maréchal Bosquet 40000 Mont-de-Marsan. Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Accueil du public : Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations au pôle technique mutualisé lors des permanences suivantes : **le lundi 29 novembre 2021 de 9 h à 12 h - le mercredi 15 décembre 2021 de 14 h à 17 h.**

L'ensemble des mesures sanitaires liées à la crise du COVID seront mises en œuvre lors de la venue du public.

Renseignements : Toutes informations sur ladite demande pourront être sollicitées auprès du Maître d'ouvrage, Mont-de-Marsan Pôle technique 8 rue du Maréchal Bosquet 40000 Mont-de-Marsan – 05 58 05 32 32.

Les suites de l'enquête : Copies du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur seront déposées au pôle technique Mont-de-Marsan siège de l'enquête publique, à la Préfecture des Landes et sur le site internet de Mont-de-Marsan où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Conforme à l'article R-134-12 du Code des relations entre le public et l'administration
L2100018

Pour recevoir le service
régulier de notre journal

ABONNEZ-VOUS !

SERVICE ABONNEMENT

Tél. 05 58 45 03 03
contact@annonces-landaises.com



PRÉFÈTE
DES LANDES
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS

Installation classée pour la protection de l'environnement Ouverture d'une consultation du public relative à la demande d'enregistrement suite au projet d'extension d'un élevage de volailles sur la commune de Saint-Cricq-Villeneuve

Par arrêté préfectoral en date du 9 novembre 2021, la Préfète des Landes a prescrit l'ouverture d'une consultation du public d'une durée de quatre semaines à la mairie de Saint-Cricq-Villeneuve et à la mairie de Villeneuve-de-Marsan, dans le cadre de la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, déposée par la SCEA DE JOUANAS relative à l'extension d'un élevage de volailles sur la commune de Saint-Cricq-Villeneuve, 312 chemin de Jouanas.

Les pièces d'enregistrement réglementaire seront déposées à la mairie de Saint-Cricq-Villeneuve et à la mairie de Villeneuve-de-Marsan, aux jours et heures d'ouverture au public du 6 au 31 décembre 2021 inclus (12 h 30).

Pendant la durée de la consultation, le public pourra consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet :

- À la mairie de Saint-Cricq-Villeneuve, située 1 place de la Mairie, aux jours et heures d'ouverture au public, soit : lundi de 14 h à 18 h 30 - mercredi de 15 h 30 à 18 h 30 - vendredi de 08 h 30 à 12 h 30.

- À la mairie de Villeneuve de Marsan, située 10 avenue du Marsan, aux jours et heures d'ouverture au public, soit : les lundi et vendredi de 08 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30 - les mardi, mercredi et jeudi de 08 h 45 à 12 h 15.

Les observations pourront également être adressées par correspondance à la préfecture ou par voie électronique à l'adresse suivante : pref-amenagement@landes.gouv.fr avant la fin du délai de consultation du public, soit avant le 31 décembre 2021.

Le présent avis sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture : www.landes.gouv.fr/ricpe-processus-enregistrement accompagné de la demande de l'exploitant.

La Préfète des Landes est l'autorité compétente pour prendre toute décision. Cette installation peut faire l'objet d'une décision d'enregistrement, éventuellement assortie de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel, ou d'un arrêté préfectoral de refus.

A Mont-de-Marsan, le 9 novembre 2021

Pour la préfète et par délégation, le secrétaire général, Daniel FERMON
L2100016



PRÉFÈTE
DES LANDES
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique unique préalable à une autorisation environnementale, un permis de construire et une déclaration de projet pour mise en compatibilité de plan local d'urbanisme pour la construction d'une centrale photovoltaïque sur la commune de MÉZOS.

Demandeurs : SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE SALLEBERT,
Représentée par Monsieur David AUGÉIX - EDF Renouvelables France,
Agence Sud-ouest 48 route de Lavaur, CS 83104, 31131 Balma Cedex

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné, est ouverte en mairies de Mézos durant 32 jours consécutifs du lundi 8 novembre 2021 à 09 h au jeudi 9 décembre 2021 à 17 h inclus.

La Préfète des Landes est l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation environnementale et prendre l'arrêté d'autorisation de permis de construire concernant la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Mézos.

Le maire de Mézos est l'autorité compétente pour adopter la déclaration de projet pour la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Mézos.

Monsieur Pascal MONNET a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par décision n° E21000083/64 de la Présidente du tribunal administratif de Pau en date du 28 septembre 2021.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment le dossier de demande d'autorisation environnementale, la demande de défrichage, le résumé non technique, l'étude d'impact, le dossier de dérogation au titre de l'article L. 411-2 du code de l'environnement, le dossier de demande de permis de construire, la déclaration de projet de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme, les avis de l'autorité environnementale et les réponses du maître d'ouvrage à ces avis :

• Sur support papier : à la mairie de Mézos, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h 30.

• Sur un poste informatique : à la mairie de Mézos, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

• Sur le site internet des services de l'État dans les Landes : à l'adresse suivante www.landes.gouv.fr puis sélectionner rubrique Publications – Publications légales – Enquêtes publiques.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, du lundi 8 novembre 2021 à 09 h au jeudi 9 décembre 2021 à 17 h, être :

• Consignées par écrit : sur les registres d'enquête ouverts à cet effet à la mairie de Mézos, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h 30.

• Envoyées par courrier : à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur à la mairie de Mézos, siège de l'enquête publique Avenue du Born 40170 Mézos.

• Transmises par courriel : à pref-amenagement@landes.gouv.fr avant le jeudi 9 décembre 2021 à 17 h. Elles devront porter la mention : « à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur (EP unique CPV Sallebert MÉZOS) ».

Monsieur Pascal MONNET recevra le public à la mairie de MÉZOS aux dates et heures suivantes : **mardi 9 novembre 2021 de 14 h à 17 h - samedi 20 novembre 2021 de 09 h à 12 h - mercredi 1er décembre 2021 de 09 h à 12 h - jeudi 9 décembre 2021 de 14 h à 17 h.**

Toutes informations sur ladite demande pourront être sollicitées auprès du maître d'ouvrage, Monsieur Quentin MASQUELET, SAS Centrale photovoltaïque de Sallebert, EDF Renouvelables France – Agence Sud-ouest – 48 route de Lavaur, CS 83104, 31131 Balma Cedex – 05 34 26 52 92 – quentin.masquelet@edf-re.fr.

Copies du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur seront déposées à la mairie de Mézos, siège de l'enquête publique, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes, service police de l'eau et des milieux aquatiques (SPEMA) (05 58 51 30 42), service aménagement risques (SAR) (05 58 51 32 94) – ainsi que sur le site internet des services de l'État dans les Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La Préfète, Cécile BIGOT-DEKEYZER
L2100015

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Collectivité qui passe le marché :
SYNDICAT DES EAUX DU MARSEILLON ET DU TURSAN

48 rue Gourgues 40320 Geaune
Email : contact@eaux40.fr

Mode de passation : Consultation selon une procédure adaptée

Type de marché : Marché de travaux

Numéro du marché : 2021ACTVX08

Objet du marché : Extension de la station de traitement des eaux usées sur la commune de Mazerolles.

Code CPV : 45232421-9 Station de traitement des eaux usées - 45232410-9 Travaux d'assainissement.

Modalités de retrait des DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable sur la plateforme de dématérialisation : <https://marchespublics.landespublic.org>

Critères d'attribution du marché : 1 : Valeur technique appréciée au travers du mé-moire technique, de l'organisation du chantier et des garanties 60 % - 2 : Prix des presta-tions 40 %.

Date limite de réception des offres : Le jeudi 16 décembre 2021 à 12 h.

Délais de validité des offres : 120 jours

Date d'envoi à la publication : Le mercredi 10 novembre 2021

L2100017

WWW.ANNONCES-LANDAISES.COM

CONSTITUTIONS

Aloy
AVOCATS

Société d'avocats
5, place Tourny
33000 Bordeaux. Tél. 05 35 54 30 60.
E-mail : contact@aloy-avocats.fr
www.aloy-avocats.fr

ADE IMMO 2.0
Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000 €
Siège social : 11 chemin de la
Laiterie 40330 Arsague

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Arsague du 19/10/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : ADE Immo 2.0

Siège social : 11 chemin de la Laiterie 40330 Arsague

Objet social : L'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital social : 1.000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : Monsieur Didier Jean Louis ARLOT demeurant 39 rue du Professeur Villemin 33000 Bordeaux.

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant et agrément obtenu à l'unanimité des associés.

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

21AL04393

AVIS DE CONSTITUTION

Création de la sas : SAS EFI DESTO-CKAGE. Siège : Avenue de Bordeaux 40800 AIRE SUR L ADOUR. Capital : 8000 €. Objet : L'achat, la vente, en gros ou au détail, de tous produits non réglementés, alimentaire, hygiène, bazar, meuble, décoration, vêtement, accessoires etc .
Président : Matthew sorignet, 5 Quartier renouger 65700 CASTELNAU RIVIERE BASSE. Durée : 99 ans au rcs de MONT-DE-MARSAN. Tout associé a accès aux assemblées. Chaque action égale à une voix. Cessions libres.
21AL04041

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 03/10/2021, il a été constitué une SAS immobilière dénommée :

ETXEA

Siège social : 619 Route des Nassuts 40230 Saint-Jean-de-Marsacq.

Capital : 1.100.000 €

Objet : Gestion immobilière, Location de biens immobiliers.

Président : Mme Vanessa BERTHAUT 619 Route des Nassuts 40230 Saint-Jean-de-Marsacq.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Actions librement cessibles entre associés unique-ment.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Dax.
21AL04308

KPMG

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30/10/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes.

Dénomination : SAKA PATRIMOINE

Forme : SARL

Siège social 11 rue des Acacias 40280 Saint-Pierre-du-Mont.

Objet : marchand de biens, accessoirement location nue ou meublée.

Durée : 99 années

Capital social : 500 € entièrement libérés par apports en numéraire.

Gérant nommé pour une durée illimitée par l'AGO du même jour : M. Laurent VILLAEYS-SAKALIAN, né le 06/11/1971 à Mont-de-Marsan (40), demeurant C/ Fernando El Catolico, 22300 Barbastro (Espagne).

La demande d'immatriculation de la société sera déposée au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis, la Gérance

21AL04335

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP établi à Soorts-Hossegor en date du 05/11/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SASU

Dénomination : MD RETAIL

Siège : 603 Avenue du Touring club 40150 Soorts-Hossegor

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 7.000 €, en numéraire.

Objet : L'exploitation de tous fonds de commerce de détails de prêts à porter et de produits accessoires (notamment bijoux, cosmétiques, parfums...). L'exploitation de tous fonds de commerce de détails d'alimentation générale et de produits accessoires/dérivés ; de tous fonds de commerce de détails de produits d'épicerie fine et de produits dérivés ; et de tous fonds de commerce de détails de boissons en magasin spécialisé en lien avec l'activité de caviste notamment.

Agrement : Les cessions ou transmissions des actions détenues par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, un agrément de la collectivité des associés est nécessaire pour toutes cessions au profit d'un tiers.

Droit de vote : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Président : Madame Maud DURAND demeurant 1 Impasse de la Gascogne, Maison C2, 40220 Tarnos.

La Société sera immatriculée au RCS de Dax.
21AL04410

AGO MDB SAS
Au capital de 1.000 €
Siège social : 17 avenue La
Quinta 40510 Seignosse
RCS de Dax
Société en cours de
constitution

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01.11.2021, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : AGO MDB

Forme sociale : SAS

Au capital de : 1.000 €

Siège social : 17 avenue La Quinta 40510 Seignosse.

Objet : La société a pour objet, en France et à l'étranger la réalisation d'opérations de marchand de biens et de promotion immobilière.

Et, généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Président : La société Holding ITALIA RCS de Dax n° 853 765 774 siège social 14 avenue de la Quinta 40510 Seignosse, représentée par son président, M. Pascal AGOSTINETTO.

Clause d'agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des actionnaires.

Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dax.

Pour avis
21AL04385

SAS NOTAIRE NOUVELLE VAGUE

Me Claire NICOLAS-CHABANNES
Me Paul-Mathieu CHABANNES
Notaires Associés



AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique reçu par Me Paul-Mathieu CHABANNES, notaire à SOORTS-HOSSEGOR (Landes) en date du 5 novembre 2021, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : AAGIE

Capital : 2.000 €

Siège : 543 avenue des cerfs à Soorts-Hossegor (40150)

Objet : Le conseil auprès de toute entreprise, société ou groupement quelconque notamment dans les domaines du développement, d'opérations stratégiques, financières et commerciales ; la réalisation de toutes prestations de services au profit des particuliers et/ou des professionnels ; la réalisation d'études ou d'expertises ; l'assistance technique et/ou financière aux entreprises, sociétés ; l'activité de marchands de bien au sens le plus large et le plus étendu

Durée : 99 années

Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix.

Agrement : Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres.

Président : M. Eric DESSERTENNE demeurant 543 avenue de cerfs à Soorts-Hossegor (40150)

Immatriculation : au RCS de DAX

Pour avis.
21AL04360

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 05/11/2021 il a été constitué une SAS dénommée :

ESTHÉTIQUE DÉVELOPPEMENT SAINT PAUL LES DAX

Siège social: Centre Commercial Inter-marché coté Lac, 1800 avenue de la Résistance, local n° 4 40990 St-Paul-lès-Dax.

Capital : 1.000 €

Objet : Exploitation d'un centre de beauté, d'esthétique et de remise en forme avec vente de tous produits de beauté et accessoires liés à cette activité, achat et vente de tous produits cosmétiques et beauté s'y rattachant, prestations de soins esthétique à domicile, achat et vente d'accessoires de mode.

Président : la société ESTHÉTIQUE DÉVELOPPEMENT, SAS au capital de 10.000 €, sise chemin de Barrabas 40330 Amou N°904172426 RCS de Dax représentée par M. GUILLEMOTONIA Richard.

Transmission des actions : Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Dax.
21AL04362

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **G ET R**

Enseigne commerciale : GISELE ET ROMY

Forme : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Siège social : 172 rue de la Poste 40600 Biscarrosse

Objet : vente de prêt-à-porter et accessoires.

Durée : 99 ans
Capital : 2.500 €

Gérant : Madame Céline MOURGUES-CARRERE demeurant 381 rue de Narp 40600 Biscarrosse.

Immatriculation : RCS Mont-de-Marsan
Pour avis
21AL04369



Technocité, Bâtiment Astria
CS 88528, 64185 Bayonne Cedex

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 novembre 2021, il a été constituée pour une durée de 99 ans, une société civile qui sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Dax, dénommée

SCI VALVIC

Au capital de 600.000 € dont le siège social est à Soorts-Hossegor (40140) 210 avenue des Sauges, ayant pour objet l'acquisition, la cession, l'administration, la mise en valeur, l'entretien et l'exploitation, la mise à disposition à titre gratuit de tout immeuble et notamment l'acquisition d'un immeuble sis à Biarritz (64200) 4, rue d'Ibantelly. Les parts sociales, librement cessibles entre associés, ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'agrément de tous les associés.

Madame Charlotte VAN DE VELDE, née le 14 mai 1980 à Mont-de-Marsan (40) et demeurant à Saint-Pierre-d'Irube (64990), 20 rue Phago Alde est nommée en qualité de gérante, à compter de ce même jour, pour une durée indéterminée.

Pour avis
21AL04420

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Aire-sur-l'Adour du 10/11/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination :

D.A.C CONSULTING QUALITÉ

Siège : 20 boulevard de la Gare 40800 Aire-sur-l'Adour.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1.500 €

Objet : la réalisation de prestations de conseils et d'accompagnement, de diagnostics, de formation et diverses prestations de services principalement dans le domaine de la qualité, de la navigabilité, des procédés spéciaux et de l'amélioration continue des performances notamment auprès d'entreprises du secteur "aéronautique et aérospatial.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur LESTREMAU Nicolas, demeurant lotissement Harguina 1, 81 allée Ravel 64990 Mouguerre.

La Société sera immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan.

POUR AVIS

Le Président
21AL04373

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 14/10/2021, il a été constitué une SAS dénommée :

FEBUSSE

Siège social : 110 allée Malichecq 40160 Parentis-en-Born

Capital : 1.000 €

Objet social : Bar ambiance, discothèque, snack, location de salles, salle de jeux vidéo.

Président : M. BOSQUET Frédéric demeurant 330 rue Saint-Martin 40600 Biscarrosse élu pour une durée de Illimité.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles ou les actions sont cessibles avec l'accord du président de la société aux tiers.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan.
21AL04376

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 03/11/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SCCV

Dénomination : **SCCV ENEA**

Siège social : 865 Chemin de Bellegarde ZI du TINGA 40140 MAGESCQ

Capital social : 1 000 €

Objet : Toutes activités liées à la promotion immobilière, activité de lotisseur et marchand de biens. L'acquisition par voie d'achat ou d'apport de tous immeubles et la construction sur ceux-ci de tous biens de toutes destinations, la vente en totalité ou par lots de ces biens, à terme, en état futur d'achèvement ou après achèvement.

Durée : 99 ans

Gérant : SASU SAGIM IMMOBILIER, 865 Chemin de Bellegarde 40140 MAGESCQ, Siret 812 226 967 00022, Représentée par M. Pascal SAGARDIA

Immatriculation au RCS de DAX

Pour avis
21AL04370

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP établi à Dax en date du 27 octobre 2021, il a été constitué une SCI présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **MARANGAU**

Siège social : 5 rue d'Aulan, Dax (Landes).

Objet : Acquisition, propriété, gestion, administration par tous moyens, exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles, construction d'immeubles en vue de leur location/ obtention de tous prêts, crédits ou avances nécessaires à la réalisation de l'objet social.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 1.000 €

Montant des apports en numéraire : 1.000 €

Gérance : Monsieur Stéphane LE STRAT demeurant 4 impasse de la Sablière, Tarnos (Landes).

Agrément des cessions : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé.

Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.
21AL04352



OFFICE NOTARIAL
L. GINESTA K. DUVIGNAC-
DELMAS C. GINESTA
1058 Av Eloi Ducom
40000 Mont-de-Marsan

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Christian GINESTA, Notaire à Mont-de-Marsan, le 26/10/2021 il a été constitué la société suivante :

Dénomination sociale: **SCI GRAAL**

Forme : Société Civile Immobilière

Siège : 50 route de Rotche 40090 Saint-Perdon.

Objet social : acquisition, administration, gestion de biens immobiliers.

Capital social : 1.400 €

Apports : en numéraire

Gérance : M. Alain Guislain FOULON 140 rue Martet 40280 Saint Pierre du Mont.

Parts sociales-Clause d'agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs, qu'avec l'autorisation de l'assemblée générale extraordinaire. Cette restriction ne s'applique pas aux cessions faites entre associés.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis et mention, Me GINESTA
21AL04397

In Extenso

AQUITAINE

Sté d'Expertise Comptable
980 av Eloi Ducom
40000 Mont-de-Marsan

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ

Dénomination : **LES CHATAIGNIERS**
Forme : SARL Capital : 250.000 € Siège social : 3 Allée Broca (40000) Mont de Marsan
Objet : la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés créées ou à créer, l'assistance financière, technique, administrative, managériale à toutes personnes physiques ou morales, Gérant : M. Dominique LEHELLE demeurant 3 Allée Broca (40000) Mont de Marsan
Durée : 50 années RCS : MONT DE MARSAN
21AL04359

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 04/11/2021, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : **TRANSACTION SUD OUEST**

Forme : SASU

Capital social : 1 000 €

Siège social : 16 chemin du ruisseau, 40180 NARROSSE

Objet social : L'activité d'intermédiation ou d'apporteur d'affaires, de gestion des affaires avec la mise en relation entre les clients pour la réalisation de toute opérations commerciales, financières ou immobilières. La promotion immobilière, l'aménagement ou le lotissement de terrains, la gestion de biens immobiliers, la construction, la réhabilitation, l'acquisition ou la vente de biens immobiliers, le conseil immobilier, la participation dans le capital de sociétés. Et toutes opérations commerciales, mobilières ou immobilières, y compris de marchand de biens, pouvant se rapporter directement ou indirectement ou être utiles à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation. La propriété, l'administration, la location de tous immeubles à quelque usage qu'il soit réservé et la substitution partielle dans les droits d'une société.

Président : M. Robert ATZENI demeurant 16 chemin du ruisseau, 40180 NARROSSE

Clause d'agrément : Les actions sont librement négociables après l'immatriculation de la société au RCS.

Clause d'admission : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité ; chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DAX
21AL04336

MODIFICATIONS

RYCKMAN & ASSOCIÉS

AVOCAT - NOTAIRE

Parc Georges Besse II,
102 rue Alain Albaric
30035 Nîmes Cedex 1

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE

MOREAU INVESTISSEMENTS Société Civile au capital de 1.000 € sise 3 impasse Michel 33120 Arcachon 817792567 RCS de Bordeaux. Aux termes d'une délibération en date du 01/10/2021, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 3 Impasse Michel 33120 Arcachon au 169 Rue du Bosquet 40460 Sanguinet à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 817 792 567 RCS Bordeaux fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan. La Société constituée pour 99 années à compter du 15/01/2016, a pour objet social La gestion d'un portefeuille de titres et/ou de droits sociaux. La prise, sous toutes ses formes, de participations dans toutes sociétés françaises et étrangères et a un capital de 1.000 € composé uniquement d'apports en numéraire. Pour avis, la Gérance
21AL04318

ALSTOR

SAS au capital de 64.000 €. Siège social : Zone Industrielle 40280 Saint-Pierre-du-Mont 350 002 614 RCS Mont-de-Marsan. Aux termes des délibérations de l'associée unique en date du 2 novembre 2021, la société CASA MIA GESTION, SARL sise Zone industrielle 24 rue Jean-François Compeyrot 40280 Saint-Pierre-du-Mont 904 319 704 RCS Mont-de-Marsan a été nommée en qualité de Président, à compter de ce jour pour une durée indéterminée, en remplacement de la société FAFINVEST, démissionnaire.
21AL04354

MARJOLI

Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique
Au capital de 2.000 €

Siège social ancien : 1 rue du Hédas et 19 rue des Cordeliers
64000 Pau

Siège social nouveau : 24 rue Champagne 40210 Escource
RCS Pau 753 194 927

Suivant procès-verbal du 27 octobre 2021, l'Associé Unique a pris acte de la fermeture de l'établissement principal de PAU (64000) 1 rue du Hédas et 19 rue des Cordeliers avec effet au 30 septembre 2021 et du transfert du siège social de PAU (64000) 1 rue du Hédas et 19 rue des Cordeliers à ESCOURCE (40210) 24 rue Champagne à compter du 1er octobre 2021, avec modification corrélative de l'article 4 « Siège social » des statuts.

Ce transfert du siège social entraîne la publication des mentions suivantes, les mentions antérieures publiées étant frappées de caducité :

Dénomination : MARJOLI

Forme : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Siège social : Escource (40210) 24 rue Champagne

Immatriculation RCS :

Siège social ancien : 753 194 927 RCS Pau

Siège social nouveau : RCS Mont-de-Marsan

Gérant : Fabrice JUZANX demeurant à Escource (40210) 24 rue Champagne.

Le dépôt légal sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

21AL04339

BDC CONSULTING

EURL au capital de 5.000 €. Siège social : 56 rue de Boulainvilliers 75016 Paris 513 510 362 RCS de Paris. En date du 18/10/2021, l'associée unique a décidé de transférer le siège social de la société 336 avenue des Pibales 40150 Soorts-Hossegor, à compter du 18/10/2021. Gérant : Mme DU CAILLAR-EGNELL Béatrice demeurant 336 avenue des Pibales 40150 Soorts-Hossegor. Radiation au RCS de Paris et ré-immatriculation au RCS de Dax.

21AL04345

**CABINET D'AVOCATS JL DEKENS CONSULTANTS TJSO**

4 allée Claude Mora
40000 Mont-de-Marsan

Par décision collective en date du 3 novembre 2021, l'Assemblée Générale de la société **TECHNI-CONFORT DE L'HABITAT**, SAS au capital de 10.000 € dont le siège social est sis 2 avenue du Chouré 40000 Mont-de-Marsan, immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le N° 828 912 204, a pris acte de la démission de Monsieur Ludovic BRULETOUT de ses fonctions de Directeur général et ce à compter du 15 novembre 2021.

Le Président
21AL04353

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les associés de la société **NACHRIE SAS** au capital de 168.000 euros sise Ensemble lot Atlantique, 1 avenue de l'atlantique 40130 Capbreton 414 962 043 RCS Dax ont décidé en date du 01.01.2021 de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire : @COM AUDIT SUD sise 1 rue du Chevron d'Or, CS 500097 Pujols à Villeneuve-sur-Lot (47302), aux lieu et place de M. Edmond CAUBRAQUE, démissionnaire, à compter 31.12.2020.

Il a été pris acte de la démission du commissaire aux comptes suppléant à compter du 31.12.2020, la société @COM AUDIT et il a été décidé de ne pas nommer de commissaire aux comptes suppléant.

RCS Dax.

Pour avis
21AL04383



ALCÉE AVOCATS

PAVIGRAN ATLANTIK SARL au capital de 5.000 €
Siège social : 3317 avenue du Quartier Neuf
40390 Saint-Martin-de-Seignanx
RCS Dax 881 755 292

Aux termes d'une délibération du 26/10/2021, l'AGE des associés a décidé de transférer le siège social du 3317 avenue du Quartier Neuf 40390 Saint-Martin-de-Seignanx au 57 avenue du Maréchal Juin 64200 Biarritz à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

21AL04351

LOUS CAZAOUS BIO DE LOUN

Société Civile d'Exploitation Agricole au capital de 10 000 €
Siège : 815 Route de la Nasse
40550 LEON
RCS DAX 838 201 390

NOMINATION DE COGÉRANT

Aux termes d'une assemblée générale du 30.09.2021, il a été décidé de nommer en qualité de co-gérant M. BOUREZ Guillaume, demeurant 14 impasse Jean Jaurès 40140 MAGESCO à compter du 01.10.2021

Mention sera faite au RCS de DAX.

Pour avis

21AL04346

SDG Distribution

Société par Actions Simplifiée au capital de 37.000 €. Siège social : 114 Avenue des Vanniers 40150 Soorts-Hossegor 500 510 961 RCS Dax. Par décision de l'associée unique du 25/10/2021, la Société ANTEPIO HOLDING SAS, SAS au capital de 3.150.000 €, dont le siège social est 8 Avenue George Sand 40510 Seignosse, immatriculée sous le numéro 900 257 874 RCS Dax, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de M. Gilles MARTIN, démissionnaire, avec effet au 01/10/2021. L'article 35 des statuts a été supprimé en conséquence et le nom de M. Gilles MARTIN a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de la Société ANTEPIO HOLDING SAS. Pour avis, le Président

21AL04342

EUROPLASMA

Société anonyme au capital de 99.107.280 €
Siège : Zone Artisanale de Cantegrit Est
40110 Morcenx-la-Nouvelle
RCS Mont-de-Marsan
384 256 095

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes des délibérations du conseil d'administration en date du 30 juillet 2021 et des décisions du président directeur général en date des 27 juillet 2021, 2 août 2021, 5 août 2021, 12 août 2021, 18 août 2021, 23 août 2021, 30 août 2021, 1er septembre 2021, 20 septembre 2021, 11 octobre 2021, 12 octobre 2021, 14 octobre 2021, 19 octobre 2021, 25 octobre 2021, 28 octobre 2021, 29 octobre 2021 et 3 novembre 2021, il a été décidé d'augmenter le capital de la société d'une somme globale de 37.116.086 euros pour le porter de 61.991.194 euros à 99.107.280 euros.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au registre du commerce et des sociétés de Mont-de-Marsan.

21AL04371

**CABINET D'AVOCATS JL DEKENS CONSULTANTS TJSO**

4 allée Claude Mora
40000 Mont-de-Marsan

Suivant décision en date du 15 mars 2021, l'Assemblée Générale de la société **HOLDING SEDH, SARL** au capital de 1.536.300 €, dont le siège social est sis 149 route de Samadet 40700 Serres-Gaston, immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le N° 753 695 048, a décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire : la société EXCO SOMOGEC, dont le siège social est sis 8 avenue Sadi Carnot 40000 Mont-de-Marsan.

Pour avis, la Gérance
21AL04356

In Extenso

AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
980 av Elol Ducom
40000 Mont-de-Marsan

SOCIETE GROUPE AQUALANDE

SAS au capital de 6.159.246 €
Siège social : 505 rue de la Grande Lande 40120 Roquefort
380 717 892
RCS MONT DE MARSAN

En date du 28 septembre 2021, les associés ont décidé la nomination de Franck LADA en qualité de membre du conseil de surveillance en remplacement de M. Laurent LASQUIBAR

Il résulte de cette décision la modification suivante des avis antérieurement publiés :

Membres du conseil de surveillance :

Ancienne mention : Marc LAMOTHE demeurant 920 route de Lesgor (40465) LALUQUE - Jean François POMAREZ demeurant 34 route de Saihet (65400) LAU BALAGNAS, - Jean Claude BEZIAT demeurant Le Maysouot (40120) ARUE, - Jacques TROTTIER demeurant 220 Avenue de l'Alose (40150) SOORTS HOSSEGOR, - Laurent LASQUIBAR demeurant 33 Avenue Dubrocq (64100) BAYONNE, - Steve LAWSON demeurant 2 allée Amitié (92500) RUEIL MALMAISON.

Nouvelle mention : Marc LAMOTHE demeurant 920 route de Lesgor (40465) LALUQUE - Jean François POMAREZ demeurant 34 route de Saihet (65400) LAU BALAGNAS, - Jean Claude BEZIAT demeurant Le Maysouot (40120) ARUE, - Jacques TROTTIER demeurant 220 Avenue de l'Alose (40150) SOORTS HOSSEGOR, - Steve LAWSON demeurant 2 allée Amitié (92500) RUEIL MALMAISON, - Franck LADA demeurant 236 allée Verdi (64990) MOUGUERRE

Pour avis
21AL04358

ALG CAPI CORSU
Société à responsabilité limitée
Au capital de 5.000 €
Siège social : 18 place Fernand Lafargue 33000 Bordeaux
RCS Bordeaux 499 299 816

Suivant décisions de l'associée unique du 01 octobre 2021 :

- Le siège social a été transféré, à compter du 01/10/2021, de 18 place Fernand Lafargue 33000 Bordeaux, à 69 Avenue des Sabotiers 40150 Soorts-Hossegor.

En conséquence, l'article 04 des statuts a été modifié.

Gérant : M. Alain GARCIA demeurant 69 avenue des Sabotiers 40150 Soorts-Hossegor.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux.

Pour avis, la Gérance
21AL04355

LES ANNONCES LANDAISES

SE CHARGENT
DE VOTRE
PUBLICITÉ

LA PARUTION
DANS NOTRE JOURNAL
TOUS LES SAMEDIS



POUR VOTRE COMMUNICATION PUBLICITAIRE

Tél. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com

Parc Georges Besse II
102 rue Alain Albaric
30035 Nîmes Cedex 1

SCI DU BASSIN Société Civile Immobilière au capital de 550.100 € sise 3 impasse Michel 33120 Arcachon 829954478 RCS de Bordeaux. Aux termes d'une délibération en date du 01/10/2021, l'AGE a décidé : - De transférer le siège social du 3 Impasse Michel 33120 Arcachon au 169 Rue du Bosquet 40460 Sanguinet à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 829 954 478 RCS Bordeaux fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan. La Société constituée pour 99 années à compter du 18 mai 2017, a pour objet social la propriété, l'administration et l'exploitation par bail de tous immeubles à usage d'habitation, professionnel ou commercial, dont elle deviendra propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. - A constaté la réduction du capital social de 550.100 € à 100 € par rachat et annulation de 550.000 parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Ancienne mention : Le capital de fondation est fixé à 550.100 €. Il est divisé en 550.100 parts sociales de 1 € chacune. Nouvelle mention : Le capital est fixé à cent euros. Il est divisé en 100 parts sociales de 1 € chacune. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan. Pour avis, la Gérance 21AL04321

In Extenso

SUD ATLANTIQUE
22 rue Casablanca
40230 St-Vincent-de-Tyrosse

LANDES BUREAUTIQUE
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 €
Siège social :
12 Avenue Nationale
40230 St-Vincent-de-Tyrosse
RCS Dax 844 573 576

Aux termes d'une délibération en date du 14 septembre 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée LANDES BUREAUTIQUE a décidé de transférer le siège social du 12 Avenue Nationale 40230 St-Vincent-de-Tyrosse au 31 route de Bayonne 40230 St-Geours-de-Maremne avec effet rétroactif au 01 septembre 2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
21AL04413



CABINET D'AVOCATS
JL DEKENS CONSULTANTS
TJSO
4 allée Claude Mora
40000 Mont-de-Marsan

Par décision en date du 3 novembre 2021, les associés de la société **SCM COL**, SCM au capital de 4.575 euros dont le siège social est sis 215 rue Frédéric Joliot-Curie 40280 Saint-Pierre-du-Mont, immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le N° 439 660 010, ont :

- Pris acte de la démission de Monsieur Pierre LAFOSSÉ de ses fonctions de gérant et ce à compter du 31 décembre 2021.

- Décidé d'adjoindre à Monsieur Valentin MARASESCU, en qualité de gérant, Monsieur Guillermo FERNANDEZ SANZ demeurant à Saint-Pierre-du-Mont (40280), bâtiment C, appartement 24, 189 avenue Camille Claudel et ce à compter du 1er janvier 2022.

Le Gérant
21AL04389



TENNIS INCORPORATED
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2.000 €
Siège social : 16 avenue des
Myosotis 40130 Capbreton
RCS Dax 504 813 585

MODIFICATION OBJET

Aux termes d'une décision en date du 01/10/2021, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de intermédiaires du commerce, vente d'aménagements sportifs à des professionnels, ventes de marchandises pour aménagements sportifs, conseil ou réalisation dans le domaine des aménagements sportifs et de loisirs et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, le Président
21AL04403



SCP François PETGES & Stéphane PETGES
Notaires Associés
230 rue du Juston
40260 Castets-des-Landes

Aux termes de l'AGE en date du 22 octobre 2021, les associés de la **SCI BIDOU** au capital de 3.000 €. Objet social : Opérations immobilières : acquisition et location. Durée : jusqu'au 15/05/2069, dont le siège est à Mondavezan (31220) 231 Chemin de Berre, immatriculée au RCS de Toulouse, sous le n° 850 791 211, ont décidé de transférer le siège social à Mimizan (40200) 7 Cité Réatif à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. Radiation au RCS de Toulouse et ré-immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour insertion, Me François PETGE
21AL04415

RESTART EURL

Au capital de 1.000 €. Siège social : 1181 route de Pouchalan 40240 Estigarde 892 177 866 RCS de Mont-de-Marsan.

Le 02/11/2021, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social comme suit : l'achat et la vente de véhicule, la location de véhicule et la vente de composants électroniques. Modification au RCS de Mont-de-Marsan.
21AL04364

RYCKMAN & ASSOCIÉS
AVOCAT - NOTAIRE

Parc Georges Besse II
102 rue Alain Albaric
30035 NÎMES CEDEX 1

SCI DU PAYS DE BUCH
Société Civile Immobilière
Au capital de 100 €
Siège social : 3 Impasse Michel
33120 Arcachon
RCS Bordeaux 844 375 816

Aux termes d'une délibération en date du 1er octobre 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 3 Impasse Michel 33120 Arcachon au 169 Rue du Bosquet 40460 Sanguinet à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 844 375 816 RCS Bordeaux fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de Mont-de-Marsan. La Société, constituée pour 99 années à compter du 06 décembre 2018, a pour objet social La propriété, l'administration et l'exploitation par bail de tous immeubles à usage d'habitation, professionnel ou commercial, dont elle deviendra propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement a et un capital de 100 euros composé uniquement d'apports en numéraire. Gérants : M. Emmanuel MOREAU et Mme Laetitia MOREAU demeurant ensemble 169 Rue du Bosquet 40460 Sanguinet. Pour avis, la Gérance
21AL04401

ARISTOTE ATLANTIQUE



SUD
Société d'Avocats
Droit Fiscal et
Droit des Sociétés
8 Avenue du 8 Mai 1945
64116 Bayonne Cedex

IRIGOYEN DAUGA ET ASSOCIÉS
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 8.000 €
Siège social : 92 ZA de
Contegrit Est
40110 Morcenx-la-Nouvelle
RCS Mont-de-Marsan
752 274 928

Aux termes d'une décision en date du 27 Août 2021, l'associé unique de la société a décidé de transférer le siège social de Morcenx-la-Nouvelle (40110) 92 ZA de Contegrit Est à Saint-Geours-de-Maremne (40230) Parc d'Activités Economiques Atlantisud - 65 Allée Destanque, à compter du 1er Septembre 2021.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué aux Greffes des Tribunaux de Commerce de Dax et Mont-de-Marsan.

Pour Avis.
21AL04400



SOCIÉTÉ JURIDIQUE ET FISCALE
Moyaert Dupourqué Barale & Associés
Société d'Avocats
27 Cours Evraud de Fayolle
33000 Bordeaux
Tél. 05 56 01 99 77

PHARMACIE LEMARQUIS SELARL au capital de 531.324 €
17-19 rue Carnot
40800 Aire-sur-l'Adour
RCS Mont-de-Marsan
813 095 825

L'AGO du 14.10.2021 a pris acte de la démission de Mme Françoise LEMARQUIS de son mandat de cogérante à effet du même jour.

Pour avis
21AL04406

In Extenso

AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
980 av Elou Ducom
40000 Mont-de-Marsan

GARAGE GIACOMIN SARL au capital de 8.750 €
Siège social : 295 route de
Bordeaux 40120 Arue
RCS Mont-de-Marsan
431 953 090

Les associés en date du 1er octobre 2021 ont nommé en qualité de gérant de la société à compter de cette date et pour une durée illimitée, M. Stéphane GIACOMIN demeurant 323 Chemin Pellegrin 40120 Sarbazan. Il résulte de cette décision, la modification suivante des avis antérieurement publiés :

Gérance

Ancienne mention : Mme Delphine GIACOMIN demeurant 323 Chemin Pellegrin 40120 Sarbazan.

Nouvelle mention : Mme Delphine GIACOMIN et M. Stéphane GIACOMIN demeurant 323 Chemin Pellegrin 40120 Sarbazan.

Pour avis
21AL04402

LES ANNONCES LANDAISES

ABONNEMENT

VERSION PAPIER + WEB

6 MOIS = 20 € 1 AN = 35 € 2 ANS = 55 €

NOM _____

PRÉNOM _____

ENTREPRISE _____

ADRESSE _____

EMAIL _____

TÉL _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre des ANNONCES LANDAISES
12, rue du IV Septembre 40000 Mont-de-Marsan

CONTACT : **LILIANE DORRER**

CONTACT@ANNONCES-LANDAISES.COM / 05 58 45 03 03

SAGA BOUET

SAS au capital de 65.857,98 €
Siège social : 76 Place de la
Mairie 40180 Clermont
RCS Dax 986 320 232

Par décision en date du 14 avril 2021 lors de l'Assemblée Générale de LUR BERRI HOLDING, l'associée unique a pris acte du non-renouvellement des mandats de M. Bernard MINVIELLE représentant la SCEA Brasheuga 1619 route de Salies 64270 Carresse et de M. Sauveur URRUTIAGUER demeurant Nahabreta 64120 Domezain et la nomination de M. Jean-Pierre DELGUE demeurant Maison Sastagaraya 64120 Méharin Sillègue en remplacement de M. Bernard MINVIELLE, de M. Frédéric LARRECHE représentant l'EARL FARDIEL demeurant Lasclaveries 64450 Thèze en remplacement de M. Sauveur URRUTIAGUER et de M. Damien BAILE représentant l'EARL BAILE demeurant Arberats Sillègue 64120 Arbérats.
21AL04407

SAGA DISTRIBUTION

SAS au capital de 50.000 €
Siège social : 76 place de la
Mairie 40180 Clermont
RCS Dax 852 222 710

Par décision en date du 14 avril 2021 lors de l'Assemblée Générale de LUR BERRI HOLDING, l'associée unique a pris acte du non-renouvellement des mandats de M. Bernard MINVIELLE représentant la SCEA Brasheuga 1619 route de Salies 64270 Carresse et de M. Sauveur URRUTIAGUER demeurant Nahabreta 64120 Domezain et la nomination de M. Jean-Pierre DELGUE demeurant Maison Sastagaraya 64120 Méharin Sillègue en remplacement de M. Bernard MINVIELLE, de M. Frédéric LARRECHE représentant l'EARL FARDIEL demeurant Lasclaveries 64450 Thèze en remplacement de M. Sauveur URRUTIAGUER et de M. Damien BAILE représentant l'EARL BAILE demeurant Arberats Sillègue 64120 Arbérats.
21AL04408

SOGEXA
EXPERTISE
COMPTABLE

217 av. Corps Franc Pommies
40280 Saint-Pierre-du-Mont
Tél : 05 58 06 26 64

YAKIYA-SAN

**Société À Responsabilité
Limitée au capital de 15 000.00 €**
Siège social : 18 Rue de la Treille
40 090 Saint Martin d'Oney
508 851 623 RCS MONT DE
MARSAN

TRANSFERT DU SIÈGE

Suivant décisions de l'associé unique du 08 novembre 2021 :

- Le siège social a été transféré, à compter du 03/11/2021, de 11 RUE CAZAILLAS, MONT DE MARSAN (Landes), à 18 Rue de la Treille 40 090 Saint Martin d'Oney.

- l'objet social a été modifié à : La préparation de plats à emporter, la livraison de repas aux particuliers et professionnels, la commercialisation de tous produits et spécialités culinaires ; l'organisation et l'animation d'ateliers de cuisine ; l'organisation de lunchs, banquets, cocktails et autres événements publics ou privés ;

l'activité de restauration sur place ou à emporter.

En conséquence, les articles 2 et 4 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de MONT DE MARSAN.

Pour avis, la gérance
21AL04411

VICAMPO CULTURES SICA

**Société d'Intérêt Collectif
Agricole au capital de 1.875 €**
Siège social : 75 chemin
Lagrabette 40800 Latrille
RCS Mont-de-Marsan
489 271 015

TRANSFERT DU SIÈGE

Aux termes du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 10 août 2021, il résulte que le siège social a été transféré au 11 rue Johannes Kepler 64000 Pau à compter du 15 septembre 2021.

L'article « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence, par assemblée générale extraordinaire du 15 septembre 2021.

Mention sera faite au RCS de Mont-de-Marsan et au RCS de Pau.

Pour avis
21AL04409



**CABINET D'AVOCATS
JL DEKENS CONSULTANTS
TJSO**
42 rue des Jardins
40100 Dax

Par décision en date du 17 juin 2021, l'associé unique de la société **PIGNADA MENUISERIE**, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 3.000 € dont le siège social est sis à Rion-des-Landes (40370) 158 rue des Ecurieuls, immatriculée au Registre du Commerce de Dax N° 878 077 775, a décidé de transférer le siège social à Laluque (40465) 177 rue du 19 mars 1962, à compter du même jour.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Ancienne mention : Siège : 158 rue des Ecurieuls 40370 Rion-des-Landes.

Nouvelle mention : Siège : 177 rue du 19 mars 1962, 40465 Laluque.

Le Président
21AL04390

L'OPTICERIE

SAS au capital de 5.000 €. Siège social : 8 Avenue du Maréchal Leclerc 40130 Capbreton, RCS Dax 889 065 900 Par décisions du 31/10/2021, l'associé unique a décidé : - la modification de la dénomination sociale, désormais **MAEVALAND** au 31/10/2021 - le transfert du siège social au 31/10/2021, 16 rue Sophie Scholl 31100 Toulouse. Inscription modificative sera effectuée à Dax et Toulouse. Pour avis, le Président
21AL04380

**LES INFORMATIONS
AGRICOLAS SARL**
Société à responsabilité limitée
Capital Social : 300 €
Siège Social : 86 avenue
Cronstadt, Cité Galliane, BP 607
40006 Mont-de-Marsan Cedex
RCS Mont-de-Marsan
897 150 173

**AVIS DE REMPLACEMENT
DU GÉRANT**

Aux termes d'une décision collective en date du 3 août 2021, Mademoiselle MARTIN Mélanie a été nommé gérante de la société à compter du 3 août 2021 en remplacement de Monsieur MORA Serge. Les modifications résultant, dans l'avis antérieurement publié, de la décision ci-dessus sont les suivantes :

Ancienne mention : Le gérant de la société est Monsieur Serge MORA demeurant à Mugron (40).

Nouvelle mention : La gérante de la société est Mademoiselle Mélanie MARTIN demeurant à Castandet (40).

Pour avis, le Gérant
21AL04414

SAS MARONNIER

SAS au capital de 1.000 €
1614 Route de Bourruque
40160 Ychoux
RCS Mont-de-Marsan
902 923 499

Le 05/11/2021, les associés ont décidé de d'étendre l'objet social à compter du 01/11/2021 aux activités d'achat et revente de cigarettes électroniques et tous produits accessoires se rapportant à cette activité. »
21AL04421



HOUSSET METAL
Société à responsabilité limitée
Au capital de 7.622,45 €
Porté à 407.622,45 €
Siège social : 6 rue Hélène
Boucher 40220 Tarnos
RCS Dax 419 916 978

Par décision du 30 octobre 2021, l'associée unique a décidé une augmentation du capital social de 400.000 € par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention : Capital social : 7.622,45 €.

Nouvelle mention : Capital social : 407.622,45 €

Pour avis, la Gérance
21AL04417



**SOCIÉTÉ NOUVELLE
AUGEY - SNA**
Société à responsabilité limitée
Au capital de 7.623 €
Porté à 507.623 €
Siège social : Avenue du 1er
mai, Zone Industrielle Bertin
40220 Tarnos
RCS Dax 433 264 728

Par décision du 30/10/2021, l'associée unique a décidé une augmentation du capital social de 500.000 € par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention : Capital social : 7.623 €

Nouvelle mention : Capital social : 507.623 €

Pour avis, la Gérance
21AL04418

SCI HAUG-BEUTEL

SCI au capital de 1.000 €. Siège social : 8 place du Général De Gaulle 40480 Vieux-Boucau-les-Bains. RCS Dax 492 175 807. Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 03/11/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 860 chemin de Labrette 40500 Saint-Sever à compter du 03/11/2021. Durée : 99 ans. Objet : Acquisition, gestion, administration de tous biens immeubles en propriétés. Radiation au RCS de Dax et immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan.
21AL04384

DISSOLUTIONS

SCIC SAS HPA 40
Société Coopérative d'Intérêt
Collectif
par Actions Simplifiées à Capital
Variable
Au capital autorisé de 1.000 €
Siège social : 282 Route de
Bordeaux 40410 Pissos
RCS Mont-de-Marsan
850 542 267

DISSOLUTION

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 2 novembre 2021, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 2 novembre 2021.

Monsieur Jean Jacques LOUBET né le 26 Octobre 1952 à Annecy demeurant et domicilié au 10, cours Desnoyers 66330 Cabestany a été nommé liquidateur.

Le siège de la liquidation a été fixé au 8 rue Pierre Raméil 66000 Perpignan, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Mont-de-Marsan.

Pour avis et mention
21AL04375

In Extenso

BASQUE BÉARN
Agence de Salies-de-Béarn
3 cours Jardin Public
64270 Salies-de-Béarn

ICL

**Société Civile Immobilière en
liquidation**
Au capital de 1.524,49 €
Siège social : Lieudit Dupriou
40120 Saint-Gor
Siège de liquidation : Lieudit
Dupriou 40120 Saint-Gor
RCS Mont-de-Marsan
350 858 213

**AVIS DE DISSOLUTION
ANTICIPÉE**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 septembre 2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean LOUBERE demeurant Lieudit Dupriou 40120 Saint-Gor, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé : Lieudit Dupriou 40120 Saint-Gor. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Mont-de-Marsan, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.
21AL04341

EARL FARM
Exploitation Agricole à
Responsabilité Limitée au
capital de 240 000 €
Siège : 315 Chemin de Blazy -
Sindères 40110 MORCENX LA
NOUVELLE
RCS MONT DE MARSAN 821
072 675

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 30.09.2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société EARL FARM.

L'assemblée générale a nommé comme Liquidateur Mme BAREY Marie-Martine, demeurant au 315 Chemin de Blazy - Sindères 40110 MORCENX LA NOUVELLE, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au 315 Chemin de Blazy - Sindères 40110 MORCENX LA NOUVELLE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe Tribunal de Commerce de MONT DE MARSAN.

Mention sera faite au RCS de MONT DE MARSAN.

Pour avis

21AL04349



**SCI LA FERME DU
MOUSSE**
Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000 €
Siège social : 103 Avenue
Francis Planté 40100 Dax
RCS Dax 752 545 442

Les associés ont décidé en date et effet du 27/10/2021 la dissolution amiable anticipée de la société. Il a été mis fin aux mandats des cogérants Jean-Marie DOLSOR et Maryline PERRONNE ; cette dernière, domiciliée 17 rue Alsace-Lorraine 40000 Mont-de-Marsan, a été nommée liquidatrice avec les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. Dépôt au RCS de Dax.
21AL04337

MTC

SARL au capital de 1.000 €
Siège social : Bâtiment A,
Résidence les Jardins, 12 rue
des Pyrénées
40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse
RCS Dax 837 907 088

Par décision de l'AGE du 30/10/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/10/2021, nommé liquidateur M. FERRE Renaud, 126 Route du Plach 40230 SAUBION, et fixé le siège de liquidation au siège social la correspondance et tous actes et documents seront adressés au siège social. Mention au RCS de DAX
21AL04340



**CABINET D'AVOCATS
JL DEKENS CONSULTANTS
TJSO**
4 allée Claude Mora
40000 Mont-de-Marsan

Aux termes d'une décision en date du 28 septembre 2021, l'associé unique de la société **MÉTALLERIE MONTOISE, SAS** Unipersonnelle en liquidation au capital de 1.000 € dont le siège social est sis 117 chemin de Pémégnan 40000 Mont-de-Marsan et immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le N° 828 221 804, a décidé la dissolution de la société avec effet du même jour. La présidence, assumée par Monsieur Michaël LAILHEUGUE demeurant à Mont-de-Marsan (40000), 117 chemin de Pémégnan, a pris fin à la même date. Celui-ci assumera à compter de la même date les fonctions de liquidateur.

La correspondance doit être adressée, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au lieu du siège social. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés, en annexe au RCS, au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Pour extrait et mentions, le Liquidateur
21AL04387



**CABINET D'AVOCATS
JL DEKENS CONSULTANTS
TJSO**
42 rue des Jardins
40100 Dax

Aux termes d'une délibération en date du 25 octobre 2021, la collectivité des associés de la société **SCI PRINCE, SCI** en liquidation au capital de 304,90 € dont le siège social est sis zone industrielle de Monplaisir 40700 Hagetmau et immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le N° 399 161 934, a décidé la dissolution de la société avec effet du même jour. La gérance, assumée par Monsieur Bernard GACHARD demeurant à Horsarrieu (40700) 1911 chemin de Nogué, a pris fin à la même date. Monsieur Bernard GACHARD assumera à compter de la même date les fonctions de liquidateur.

La correspondance doit être adressée, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au lieu du siège social. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés, en annexe au RCS, au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Pour extrait et mentions, le liquidateur
21AL04395

In Extenso

AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
980 av Eloi Ducom
40000 Mont-de-Marsan

ÉTABLISSEMENTS ABAUZIT

SARL au capital de 8.000 €
Siège social : 379 Chemin
Départemental
40120 Bourriot-Bergonce
RCS Mont-de-Marsan
350 315 701

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE VOLONTAIRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés réunie le 27 octobre 2021 a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société, à compter du même jour, et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel.

A été nommé comme liquidatrice, Mme Patricia ABAUZIT demeurant Bourriot-Bergonce 40120 Roquefort, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à l'ancien siège social.
21AL04398

MADISIA
Société à Responsabilité
Limitée en liquidation
Au capital de 500 €
Siège social et de liquidation :
496 Route de Saint Trosse
40200 Pontenx-les-Forges
RCS Mont-de-Marsan

DISSOLUTION

L'AGE réunie le 30/12/2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable. M. Didier COLLINOT demeurant 19 cité des Tilleuls 40200 Mimizan est nommé liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 496 Route de Saint Trosse, 40200 Pontenx-les-Forges adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan, en annexe au RCS.

Pour avis, le Liquidateur
21AL04399

**SOCIÉTÉ CIVILE
AB-PROMOTION 40**
Au capital de 1.000 €
Siège social : 17 avenue de la
Quinta 40150 Seignosse
Société inscrite au RCS de Dax
sous le n° 833 693 955

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15.10.2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société AB-PROMOTION 40.

L'Assemblée Générale a nommé comme Liquidateur M. Jérôme BOURRASSE demeurant au 7 rue Croix du Sable à Bruges (33520), avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au 7 rue Croix du Sable à Bruges (33520), adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe Tribunal de Commerce de Dax.

Mention sera faite au RCS de Dax.
21AL04416

LIQUIDATIONS



**CABINET D'AVOCATS
JL DEKENS CONSULTANTS
TJSO**
4 allée Claude Mora
40000 Mont-de-Marsan

L'associé unique de la société **MÉTALLERIE MONTOISE, SAS** Unipersonnelle en liquidation au capital de 1.000 € dont le siège social est sis 117 chemin de Pémégnan 40000 Mont-de-Marsan et immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le N° 828 221 804, convoqué le 2 novembre 2021 au siège de liquidation, à la diligence du liquidateur, Monsieur Michaël LAILHEUGUE demeurant à Mont-de-Marsan (40000), 117 chemin de Pémégnan, a approuvé le compte définitif de liquidation, décidé la répartition du produit net de la liquidation et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes du liquidateur ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Le Liquidateur
21AL04388

DEVY CONSULTING

Société à Responsabilité Limitée au capital de 2.000 €. Siège social : 10 rue Gabarrus 40130 Capbreton RCS Dax 800 858 086. L'Assemblée Générale des associés du 28 octobre 2021 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, prononcé la clôture de la liquidation de la société, à effet du 28 octobre 2021.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax.

Pour avis
21AL04412

SCI F.D.M.P
SCI Au capital de 100 €
Siège social : 152 rue du
Marensin
40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse
478 730 070 RCS Dax

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Le 30 octobre 2021, l'AGE a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé M. Didier PATALLAS, 98 Impasse des Mouliots 40300 Pey, de son mandat, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture des opérations de liquidation. Mention faite au RCS de Dax.
21AL04274



**SCI LA FERME DU
MOUSSE**
Société Civile Immobilière en
liquidation au capital de 1.000 €
Siège social : 103 Avenue
Francis Planté 40100 Dax
RCS Dax 752 545 442

Les associés réunis le 27/10/2021 ont approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 27/10/2021 faisant ressortir un boni, donné quitus à la liquidatrice et déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à effet du 27/10/2021. Dépôt au RCS de Dax.
21AL04338

BAREYTS
Société Civile Immobilière en
liquidation au capital de 600 €
Siège social : 1036 chemin de
Pébarthe, Bareyts 40330 Amou
Siège de liquidation : 82 rue
Denis Papin
40990 Saint-Paul-lès-Dax
RCS Dax 532 536 836

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGO réunie le 31/05/2021 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur GANNON Michael demeurant 3 Briardwood, Blackhouse Hill HYTHE CT 21 5FE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Dax, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés. Pour avis, le Liquidateur
21AL04343



SCI PASCAL ET DANIELÉ
Société Civile Immobilière en
liquidation au capital de 1.000 €
Siège social : Azur 40140
210 allée des Pins
Siège de liquidation : 210 allée
des Pins 40140 Azur
500 836 085 RCS DAX

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 31/12/2020 au 210 allée des Pins 40140 Azur a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Pascal LANDRY, demeurant 210 allée des Pins 40140 Azur, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dax, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, le Liquidateur
21AL04344

In Extenso

SUD ATLANTIQUE
ZA la Carrère, 99 rue de la Cantère
40990 St-Vincent-de-Paul

LES MAISONS DU VERGER

Société à Responsabilité
Limitée en liquidation
Au capital de 60.979,60 €
Siège social : 30 Boulevard des
Sports 40100 Dax
Siège de liquidation : Le Hillet,
496 chemin du Lot
40660 Messanges
RCS Dax 351 553 805

Aux termes d'une décision en date du 04 novembre 2021, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Philippe DELLUGAT, demeurant Le Hillet, 496 chemin du Lot 40660 Messanges, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation avec effet rétroactif au 31 décembre 2020.

Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
21AL04386



**CABINET D'AVOCATS
JL DEKENS CONSULTANTS
TJSO**
42 rue des Jardins
40100 Dax

La collectivité des associés de la société **SCI PRINCE**, Société civile en liquidation au capital de 304,90 € dont le siège social est sis à Hagetmau (40700) Zone Industrielle de Monplaisir et immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le N° 399 161 934, réunie le 30 octobre 2021 au siège social, à la diligence du liquidateur Monsieur Bernard GACHARD demeurant à Horsarrieu (40700) 1911 chemin de Nogué a approuvé le compte définitif de liquidation et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes du liquidateur ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Le Liquidateur
21AL04396

ITM SERVICES

SASU au capital de 4.000 €. Siège social : 1 allée Artiguenave, ZA Artiguenave 40530 Labenne. 878 840 958 RCS Dax. Le 30/09/2021, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur, M. Tony MOREIRA, 122 Rue des Champs 40990 Saint-Vincent-de-Paul, de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS de Dax.
21AL04091

FONDS DE COMMERCE



23 ter rue de l'Abbaye
40200 Mimizan

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître CORSAN Clémentine, Notaire de la Société Civile Professionnelle "Les Notaires de la Côte d'Argent", titulaire d'un Office Notarial à Mimizan, 23, ter rue de l'Abbaye, le 27 octobre 2021, enregistré à Mont-de-Marsan, le 8/11/2021, sous la ref 2021N1395, a été cédé un fonds de commerce par :

Monsieur Richard **SANCHEZ-ALMOROX**, demeurant à Mimizan (40200), 2 rue des ajoncs, 441 585 031 RCS Mont-de-Marsan,

A :

La Société **SASU JULLIAN**, SAS, dont le siège est à Mimizan (40200), 3 rue du stade, 881 852 800 RCS Mont-de-Marsan.

Désignation du fonds vendu : fonds de commerce de vente, réparation, location de cycles d'accessoires et de pièces détachées sis à Mimizan (40200), rue du Stade, lui appartenant, connu sous le nom commercial O2Cycling.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 50.000 €.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour unique insertion, le Notaire
21AL04382



**SCP Olivier DARMAILLACQ
& Philippe DUCASSE**
Notaires Associés à Soustons

Suivant acte reçu par Maître Philippe DUCASSE, le vingt deux octobre deux mille vingt et un enregistré au SPFE de Mont-de-Marsan le 29/10/2021 Dossier 2021 100594 référence 2021 N 01380

La Société dénommée **EL GOUYAT**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.000 € ayant son siège social à Labenne (Landes) 34 avenue Général de Gaulle, Route nationale 10 identifiée sous le numéro SIREN 824 443 998 RCS Dax a cédé à la Société dénommée **CD 810**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.000 € ayant son siège social à Labenne (40530 Landes) 34 Avenue Charles de Gaulle identifiée sous le numéro SIREN 902 863 976 RCS Dax.

Un fonds de commerce de Pizzeria, restauration rapide, sandwicherie, snack, vente de glace, connu sous le nom de LA PIZZA PAPA situé et exploité à Labenne, 34 avenue Charles de Gaulle RN 10.

Prix : cinquante huit mille euros (58.000 €) s'appliquant savoir aux éléments incorporels pour cinquante mille six cents euros (50.600 €), aux éléments corporels pour sept mille quatre cents euros (7.400 €).

Prise de possession à compter de ce jour.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Maître DUCASSE, Notaire à Soustons, dans les dix jours suivant la parution de la vente précitée au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales.

Pour insertion, Me DUCASSE
21AL04347

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte d'avocat en date du 1 novembre 2021, enregistré au SPFE de Mont-de-Marsan le 4/11/2021, dossier 2021 001 01 782, réf 4004P01 2021 A 02243 la Société **EURL P. LABAT**, SARL, au capital de 2.000 € ayant son siège social à Pouydesseaux (40120) 63 Avenue du Marsan, immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le N°807 491 725 a vendu à La Société **BACCARA**, SAS, au capital de 2.000 € ayant son siège social à Pouydesseaux (40120) 63 Avenue du Marsan, immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le N° 753 106 533. Un fonds de commerce de boulanger pâtisseries, boissons à emporter et produits régionaux, dépôt de gaz et dépôt de presse sis à Pouydesseaux (40120) 63 Avenue du Marsan auquel est rattaché un dépôt de vente sis à Saint-Justin 40240, 4 Place du Chêne rond, pour lequel le cédant est identifié à l'INSEE sous le numéro SIRET 807 491 725 00014, CODE APE 1071 C à Pouydesseaux et sous le numéro SIRET : 807 491 725 00022, CODE APE 47.24Z à Saint-Justin. Moyennant le prix de 500.000 €. La prise de possession et le transfert de propriété sont fixés au 1er Novembre 2021. Pour la réception des oppositions et leur validité dans les formes légales dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales, domicile est élu au cabinet d'avocat de la SELARL E. BRETHERS sis à Saint-Sever (40500) 9 rue du Tribunal.

Pour avis
21AL04372



**SAS NOTAIRE NOUVELLE
VAGUE**
Me Claire NICOLAS-
CHABANNES
Me Paul-Mathieu
CHABANNES
Notaires Associés

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Claire NICOLAS-CHABANNES, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée « **NOTAIRE NOUVELLE VAGUE** », titulaire d'un Office Notarial à Soorts-Hossegor (40150), Hôtel de la Forêt, 27 rue de Mathiou, le 27 octobre 2021, enregistré à SPFE Mont-de-Marsan (40), le 8 novembre 2021, dossier 2021 00102773 référence 4004P01 2021N 01389, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée **DEMAREL**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 6.000 €, dont le siège est à Capbreton (40130), 68 avenue Jean Lartigau, identifiée au SIREN sous le numéro 482 941 069 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax à la Société dénommée **PATIN PORTES**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.000 €, dont le siège est à Capbreton (40130), 68 avenue Jean Lartigau, identifiée au SIREN sous le numéro 903 480 010 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

Désignation du fonds : fonds de commerce de "vente de pains pâtisseries et salon de thé" sis à Capbreton (40130), 68 avenue Jean Lartigau, lui appartenant, connu sous le nom commercial LOUIS ET MADELEINE, et pour lequel il est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax, sous le numéro 482 941 069.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de cent soixante-douze mille euros (172.000€), s'appliquant aux éléments incorporels pour cent cinquante-cinq mille euros (155.000€), au matériel pour dix-sept mille euros (17.000 €).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet : Me CHABANNES 27 Rue de Mathiou 40150 Soorts-Hossegor.

Pour insertion, le Notaire
21AL04419



**CABINET D'AVOCATS
JL DEKENS CONSULTANTS
TJSO**
42 rue des Jardins
40100 Dax

Suivant acte sous seing privé en date du 29 octobre 2021 à Dax, enregistré au service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Mont-de-Marsan, le 4 novembre 2021 Dossier 2021 00102218, référence 4004P01 2021 A 02253,

La société **INTERLANDES DISTRIBUTION** dont le siège social est fixé 200 rue de Poudensaut à 40110 Ygos Saint Saturnin (RCS Mont-de-Marsan N° 399 150 457) a vendu à la société **2AG** dont le siège social est fixé lieudit le Claux à 32 110 Caupenne-d'Armagnac (RCS Auch N° 884 935 842), un fonds de commerce de négoce de bois exploité à Ygos-Saint-Saturnin (40110) 200 rue de Poudensaut moyennant le prix de 50.000 €.

Les oppositions seront reçues au Cabinet d'Avocats JL DEKENS CONSULTANTS - TJSO sis 4 allée Claude Mora 40000 Mont-de-Marsan dans les dix jours suivant la parution de la vente précitée au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales.

Pour insertion
21AL04368

ENVOI EN POSSESSION



**SCP Olivier DARMAILLACQ
& Philippe DUCASSE**
Notaires Associés à Soustons

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Art. 1007 du Code civil 1378-1 Code de procédure civile

Loi n° 2016-1547 du 28/11/2016

Suivant testament olographe en date du 25/01/2002, Mme Madeleine-Henriette **DOSBA**, célibataire demeurant à soustons (40140) ephad des 5 etangs, avenue labouyrie, née à soustons (40140) le 12 Septembre 1925, décédée à Soustons (40140) le 19 Août 2021, a consenti un leg universel.

Suite à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description du testament reçu par Me Philippe DUCASSE, Notaire à Soustons, le 5 Octobre 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé de la succession : Me Philippe DUCASSE, notaire associé de la SCP DARMAILLACQ ET DUCASSE, titulaire d'un office notarial dont le siège est à Soustons, référence CRPCEN 40047.

Pour avis, Me Philippe DUCASSE
21AL04379

RECTIFICATIFS-ADDITIFS

Additif à l'annonce parue le 09/10/21 concernant la **SCI MCA**, il convient aussi de lire: radiation au RCS de Dax et réimmatriculation au RCS de Compiègne.
21AL04015

RECTIFICATIF à l'insertion parue dans Les Annonces Landaises du 25 septembre 2021, concernant la société **FREDERIC LOGE** et **MME VENDENBON** 121 avenue de la Côte d'Argent 40170 Lit-et-Mixe. Il y a lieu de lire que le siège des oppositions est chez Maître Jean Christophe GAYMARD Notaire à Dax 38 cours Gallieni.
21AL04348

TENDANCES BOURSE



**SÉBASTIEN
HÉNIN**

Directeur de la Gestion Privée
Alienor Capital



**GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS
ET GESTION DE FONDS**

18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux - Tel : **05 56 81 17 22**
www.alienorcapital.com

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2021		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	7 043,27	7,4%	26,9%	32,0%	7 047,48	5 399,21	France
SBF 120	5 493,38	7,0%	25,0%	30,5%	5 500,39	4 290,93	France
EURO STOXX 50	4 344,63	6,7%	22,3%	27,5%	4 363,04	3 481,44	Europe
S&P 500	4 679,59	6,6%	24,6%	31,8%	4 701,70	3 700,65	USA
NASDAQ 100	16 242,93	9,6%	26,0%	37,3%	16 359,38	12 299,08	USA
FOOTSIE 100	7 274,04	2,5%	12,6%	17,6%	7 303,96	6 407,46	Royaume-Uni
DAX 30	16 040,47	5,5%	16,9%	22,5%	16 054,36	13 432,87	Allemagne
SMI	12 367,52	5,1%	15,5%	18,7%	12 545,35	10 522,22	Suisse
NIKKEI	29 285,46	4,4%	6,7%	17,9%	30 670,10	27 013,25	Japon
SSE COMPOSITE	3 507,00	-2,4%	1,0%	4,0%	3 715,37	3 357,74	Chine

VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2021		Rendement 2020
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
AIR MARINE	1,90	-4,5%	-10,4%	123,5%	2,50	1,70	-
ASHLER ET MANSON	2,24	0,0%	17,9%	4,0%	2,32	1,90	-
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	-40,9%	-36,5%	6,55	3,28	-
CERINNOV GROUP	1,32	-3,9%	-33,0%	71,9%	2,13	1,14	-
CHEOPS TECHNOLOGY	56,50	1,8%	44,1%	48,7%	60,00	39,20	2,6%
DOCK.PETR.AMBES AM	470,00	-1,3%	28,4%	42,4%	520,00	366,00	6,3%
EAUX DE ROYAN	106,00	11,6%	-6,2%	-4,5%	118,00	93,00	9,1%
EUROPLASMA	0,26	-17,7%	-88,6%	-88,5%	2,27	0,26	-
FERMENTALG	3,42	24,6%	136,5%	194,8%	4,40	1,45	-
GASCOGNE	3,76	7,4%	-6,0%	16,0%	5,20	3,50	-
GPE PAROT (AUTO)	2,65	3,1%	58,2%	66,7%	3,27	1,58	-
HYDROGENE DE FRANCE	29,85	3,5%	N/A	N/A	32,80	27,60	-
I.CERAM	25,10	14,1%	-16,9%	19,5%	48,60	21,80	-
I2S	4,60	15,0%	43,8%	35,3%	5,65	3,20	-
IMMERSION	5,20	251,4%	147,6%	157,4%	5,50	1,41	-
IMPLANET	0,44	-23,3%	-61,2%	-43,4%	1,34	0,44	-
KLARSEN DATA	2,66	-6,3%	228,4%	293,5%	3,99	0,69	-
LECTRA	38,30	15,5%	53,2%	107,0%	38,30	23,50	0,6%
LEGRAND	94,54	4,8%	29,5%	31,3%	98,80	71,92	1,5%
MULTIMICROCLOUD	0,84	16,7%	147,1%	366,7%	0,94	0,19	-
O SORBET D'AMOUR	3,10	20,2%	N/A	N/A	10,00	1,50	-
OENEO	13,36	-0,6%	23,0%	9,9%	13,50	10,50	1,5%
POUJOLAT	49,40	-3,1%	70,3%	162,8%	54,00	29,00	1,2%
SERMA TECH.	314,00	-5,4%	9,8%	N/A	530,00	268,00	1,2%
UV GERMI	6,34	-19,7%	-18,2%	-29,2%	15,90	6,34	-
VALBIOTIS	6,80	-3,8%	12,2%	26,9%	8,30	6,06	-

	MARCHÉ DE L'OR			MARCHÉ DES CHANGES (€/€)			
	Dernier cours	Var. 31/12	Prime sur l'or fin		Dernier cours	Var. 31/12	Pays
LINGOT 1 KG	50 730,00	1,9%	0,0%	DOLLAR USD	1,16	-5,6%	Etats-Unis
NAPOLÉON 20 F 5,81 G	304,90	1,9%	3,7%	LIVRE GBP	0,85	-4,9%	Royaume-Uni
PIÈCE 20 DOLLARS 30,09 G	1 665,00	-2,6%	9,1%	FRANC SUISSE CHF	1,06	-2,0%	Suisse
PIÈCE 10 DOLLARS 15,04 G	859,75	1,1%	12,7%	DOLLAR CAD	1,44	-7,8%	Canada
PIÈCES 50 PESOS 37,5 G	1 919,75	2,2%	1,0%	YEN JPY	131,29	3,8%	Japon
SOUVERAIN 7,32 G	374,90	-2,9%	1,1%	COURONNE DKK	7,44	0,0%	Danemark
PIÈCE LATINE 20 F 5,80 G	296,90	-1,6%	1,0%	COURONNE SEK	9,96	-0,8%	Suède
PIÈCE 10 FLORINS 6,05 G	308,90	0,0%	0,7%	RAND ZAR	17,37	-3,6%	Afrique du Sud
PIÈCE SUISSE 20 F 5,81 G	300,00	1,0%	2,0%	DOLLAR AUD	1,56	-1,7%	Australie
KRUGERRAND 31,10 G	1 687,50	0,8%	7,0%	YUAN RMB	7,40	-6,8%	Chine

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR

« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »

PAPILLES ÉMOI LE RELAIS DES PLAGES AUX COULEURS DE L'AUTOMNE

Sublimer les produits frais et locaux, c'est la ligne de conduite de Karine et Philippe Treffot qui ont investi le Relais des plages, à Saint-Paul-lès-Dax, il y a presque cinq ans. À table !

Par Hubert RAFFINI

Pendant cette période curieuse où les chaises sont restées sous les tables, certains ont lu et relu maître Auguste Escoffier, d'autres se sont essayés à la vente à emporter du clique et rapplique. Philippe Treffot, pour sa part, a fait des travaux pratiques avec l'envie de rendre sa carte encore plus inventive. Pour sublimer la tradition à partir de produits frais et locaux, il a notamment concocté un foie gras fumé maison qui, à lui seul, justifie de faire étape au croisement des routes des plages landaises et basques. « Pas facile de doser le fumage à froid à la sciure de hêtre. Le produit est capricieux et n'aime pas les coups de chaud. Pour lui conserver saveur et onctuosité, il faut avancer à pas de velours », explique le chef gérant, ayant pris le Relais de Saint-Paul il y a presque cinq ans. Une salade de haricots verts croquants accompagne l'entrée. Échalote, estragon, éclats et huile de noisette célèbrent un mariage heureux. Un tourbillon de jus de framboise ravit les papilles et, en point d'orgue, la fleur de fuchsia de Magellan agui-che le regard.

Karine Treffot tient les clés de la cave bien fournie

Pendant le confinement, Philippe Treffot s'est également essayé à la cuisson du veau sous vide. « Son Veau sous la mère en habit d'automne » est d'une exceptionnelle tendreté. Mijoté deux heures, pas moins. Trois déclinaisons de champignons dont le fameux bio de Madiran, figues et purée de potimarron plongent définitivement les gourmands dans les saveurs automnales.

Karine Treffot, maître de ballet tout sourire d'une équipe attentionnée, tient les clefs de la cave bien fournie. On y descend en flashant un QR code. Pour le foie gras, la cheffe de chai, fidèle au Sud-ouest, vous orientera vers un Villa chambre d'amour, un vin blanc tendre aux notes d'agrumes et de fruits exotiques. Pour la viande, ayant vécu 15 ans à Cannes, elle vous invitera à découvrir le château de la Robine, un vallée du Rhône aux tanins fondus et élégants.

158 avenue de l'Océan - Saint-Paul-lès-Dax
05 58 91 78 86

Ouvert midi et soir, du mercredi au dimanche

